



RAPPORT DU 7^{ème} FORUM DE MBOUR



**Tas de sardinelles destinées à la farine
Dans une usine**

Vue partielle de la salle de la plénière

**Thème : La production de farine de poisson ;
Enjeux pour les Communautés Côtières Ouest-africaines**

13 Septembre 2017 : Centre de formation David Boilat- Mbour

I.INTRODUCTION

Traditionnellement, l'Association Pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale Maritime organise chaque année depuis 2010 un forum sur une thématique d'actualité de la pêche en général et de la pêche artisanale en particulier.

Dans la plupart des forums d'APRAPAM, la sardinelle a occupé une place de choix. Le septième forum de cette année portant sur le thème : "***La production de farine de poisson ; Enjeux pour les Communautés Côtières Ouest-africaines***" conforte les inquiétudes exprimées lors du cinquième forum tenu en 2015 portant sur le thème : "*Enjeux de l'exploitation et de la valorisation des ressources pélagiques et de la place de celles-ci dans la sécurité alimentaire : la parole aux professionnels*". Lors du 5^{ème} forum en 2015, le rôle et l'importance des petits pélagiques dans la sécurité alimentaire et dans les emplois en pêche artisanale ont été analysés, ainsi que les conséquences d'une exploitation irresponsable, d'une valorisation incontrôlée des ressources pélagiques sur la durabilité de la pêche.

Deux ans après, le constat se traduit par une augmentation de l'implantation des usines presque toutes exclusivement tournées vers la production de farine de poisson aussi bien au Sénégal que dans les autres pays de la sous-région comme la Gambie et la Mauritanie, auxquelles s'ajoutent des unités informelles et artisanales s'adonnant à cette activité.

La conséquence de la prolifération incontrôlée de cette activité se traduit par des impacts néfastes sur la ressource, la sécurité alimentaire et les emplois, l'environnement et la santé publique des riverains de ces unités de production de farine de poisson. La matière première pour la farine est presque exclusivement constituée de sardinelle, espèce qui est aujourd'hui la principale source de protéines d'origine animale, d'emplois et de revenu des professionnels de la pêche artisanale et des populations de la sous-région.

Au demeurant, cette espèce constitue "*un filet de stabilité sociale*" dans les pays de cet espace géographique qui de plus, est une ressource partagée pour laquelle les modes d'exploitation et d'utilisation appellent à plus de discernement et de précaution nécessitant une harmonisation des mesures d'exploitation et de gestion de la part des Etats.

Au niveau mondial, la farine de poisson est majoritairement produite dans les pays de la côte ouest d'Amérique du Sud (Pérou, Chili), du Nord de l'Europe (Danemark) que rejoignent aujourd'hui les pays d'Asie comme le Vietnam et la Chine. De nos jours, ce pays est le plus

gros importateur au monde, principalement à partir du Pérou, mais aussi des USA, du Chili, de la Mauritanie, de l'Equateur, de la Russie et du Mexique.

Traditionnellement, on utilisait d'une part des espèces pour lesquelles il y a peu de demande en consommation humaine directe (comme l'anchois au Pérou) et d'autre part, des excédents de captures, des rejets de pêche et des résidus de transformation.

Aujourd'hui, en raison d'une demande accrue sur les principaux marchés internationaux, offrant des prix très rémunérateurs, les usines de farine de poisson se multiplient, y compris en Afrique de l'Ouest.

La farine de poisson est utilisée pour l'alimentation des animaux aussi bien terrestres (porcs, poulets...) que marins. La production mondiale va à 46% à l'aquaculture, 24% à l'alimentation des porcs, 22% aux ruminants, animaux domestiques et produits pharmaceutiques. La farine de poisson entre pour environ 68% dans la fabrication de l'aliment aquacole qui sert à l'alimentation des poissons d'aquaculture.

II. PROBLEMATIQUE DE LA PRODUCTION DE LA FARINE DE POISSON

Les dangers liés à l'implantation croissante d'usines de production de farine de poisson en Afrique de l'Ouest incluent principalement :

2.1. La Surexploitation de la sardinelle

Le groupe de travail FAO/COPACE, composés d'experts représentant les Etats côtiers et ceux des pays qui pêchent dans la sous-région, recommande depuis plusieurs années la réduction de l'effort de pêche sur cette ressource reconnue en état de surexploitation vu la pression croissante, notamment liée à la pêche pour la farine. Avec la diminution des stocks d'anchois du Pérou et de harengs de la mer du Nord, ainsi que la ruée des bateaux d'origine asiatique vers notre sous-région, les dangers sont réels pour les petits pélagiques.

2.2. L'Insécurité alimentaire

Pour le consommateur, la rareté se fait déjà sentir à travers la flambée des prix de la sardinelle sur les plages. En effet, pour répondre à la demande croissante, les usines de production de farine doivent se tourner vers le poisson frais, en particulier la sardinelle, pêché par des navires industriels et artisans armés à cet effet. Ainsi, la production de farine est un concurrent

potentiel des marchés de consommation, fragilisant la sécurité alimentaire des populations démunies d'Afrique de l'Ouest.

A cet égard, il est intéressant de rappeler *"La Déclaration de Malabo sur la Croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, adoptée par les pays membres de l'Union africaine en 2014"*. Cette déclaration est un engagement de la part de tous les pays africains d'éliminer la faim sur le continent d'ici 2025. Les actions et engagements proposés cherchent à mettre un terme définitif à la faim tout en sauvegardant l'environnement et en améliorant les modes de subsistance des plus vulnérables.

2.3. Les Répercussions sur l'emploi



Plage de Mbour (Sénégal) : Intenses activités commerciales au débarquement des pirogues.

La filière de la farine se développe au détriment des emplois en pêche artisanale, et surtout chez les femmes transformatrices et les mareyeurs qui fournissent ces petits pélagiques pour la consommation locale et régionale. L'importance de la composante féminine dans la distribution et la transformation artisanale de la sardinelle constitue un facteur favorable aux politiques de réduction de la pauvreté.

Les informations tirées des études faites sur "*L'Afrique et le dividende démographique*" nous renseigne que : « *Entre 2000 et 2050, la taille de la population en Afrique en âge de travailler devrait croître de 442 à 1400 millions.* » Pour faire face à la forte croissance démographique, "*les pays africains doivent développer les sous-secteurs de l'économie qui nécessitent une main d'œuvre importante et permettent la création d'emplois mieux rémunérés de sorte qu'une croissance économique et une réduction de la pauvreté aient lieu*" : c'est le cas du sous-secteur de la pêche artisanale.



Déversement de produits nocifs sur la plage au Sénégal

2.4. Les nuisances écologiques et le danger pour la santé publique

Les usines de production de farine rejettent des déchets toxiques dans la mer. D'autre part, la fumée épaisse dégagée par les usines pollue l'air et est un danger pour la santé publique. Cette fumée est à l'origine de nombreuses pathologies telles que l'allergie, l'asthme et les affections respiratoires, en particulier chez les enfants et chez les personnes atteintes de maladies chroniques. Il a aussi été rapporté dans certains pays notamment en Mauritanie, un nombre impressionnant de malades, riverains des usines, atteint d'allergies, de gastrites, de brûlures de la bouche et d'œsophagites.

" La malédiction de l'industrie des farines de poisson à Nouadhibou (Mauritanie)".

- *Mohamed Ould Mohamed Cheikh, militant écologiste et président de l'Organisation pour la Promotion de la famille et pour la Défense de l'Environnement: ...ces usines représentent désormais une menace de taille pour la santé générale (maladies chroniques et cas d'asphyxies).*
- *Mokhtar Ould Amah, médecin ORL et allergologue: ... la pollution de l'environnement dans la ville de Nouadhibou a provoqué la propagation de nombreuses pathologies telles que l'allergie, l'asthme et les affections respiratoires, en particulier chez les enfants et chez les personnes atteintes de maladies chroniques.*

III. ORGANISATION DU FORUM

3.1.- Les Attendus du Forum

C'est dans ce cadre qu'APRAPAM, la CAOPA, le CONIPAS et le REJOPRAO ont proposé l'organisation de ce forum pour réfléchir sur ces différents impacts de la filière de la farine de poisson en Afrique de l'Ouest.

Le forum, à travers les panels qui adressent chacun un sous-thème générique, vise à examiner plus en détail les impacts des industries de fabrication de farine de poisson, à voir de quelle manière les législations existantes encadrent l'utilisation des petits pélagiques et quels changements éventuels devraient être apportés pour que la sardinelle reste avant tout une source d'alimentation, de revenus et d'emplois pour nos populations.

L'objectif principal est d'élargir la réflexion sur la problématique de la fabrication de la farine de poisson à partir des petits pélagiques pour mieux cerner l'ampleur du phénomène dans la sous-région Ouest-africaine, permettant de dégager des arguments pertinents, des moyens pour sensibiliser les acteurs et décideurs des Etats sur les méfaits et ses impacts.

L'un des résultats attendus du forum est le souhait que les conclusions et recommandations soient portées par la mobilisation citoyenne à travers une mise en réseau pour éliminer les problèmes posés par l'exploitation et l'utilisation des petits pélagiques comme les sardinelles dans la production de farine de poisson.

La rencontre a enregistré la présence de représentants de la société civile et de la pêche artisanale de la Mauritanie, de la Guinée Bissau, du Sénégal et de Gambie ainsi que les représentants des administrations sénégalaises intéressées par cette problématique.

3.2- Préparation: collecte d'informations

En prélude à la tenue du forum deux activités ont été menées pour collecter des informations sur le sujet en vue de mieux cerner la situation. Il s'agit d'une part, d'enquêtes sur le terrain pour apprécier l'ampleur du phénomène, recueillir l'avis et la perception des différentes cibles (professionnels de la pêche artisanale, administrations concernées par le sujet, industriels impliqués dans la production de farine de poisson, populations riveraines des sites d'implantation des usines et autres unités informelles de production de farine de poisson). D'autre part, une consultation électronique a été lancée sur le site www.aprapam.org pour élargir la participation à la discussion : cette dernière n'a pas fourni de résultats importants.

Les enquêtes ont été menées par :

- Madame Khady Diop, (sociologue, assistante au siège de la CAOPA), au niveau de Saint-Louis (Sénégal) et auprès d'un groupe de pêcheurs migrants revenus de Nouadhibou (Mauritanie) ;
- Abdoulaye Fall, (sociologue): au niveau de la région de Thiès-Sud à Mbour, Mballing et Joal ;
- Ababacar Gueye, (Journaliste REJOPRAO) au niveau de la région de Dakar (Thiaroye, Hann, Bargny, Yenne) et de la région de Thiès-Nord (Cayar) ;
- Dawda Foday SAINE, (secrétaire général de la CAOPA) : au niveau de la Gambie à Gunjur, Kartong, Sanyang et Brufut ;
- Amadou Lamine Guèye, (économiste-technicien des pêches APRAPAM) au niveau de Dakar, dans les différentes structures institutionnelles et professionnelles de la production de farine de poisson.

La supervision a été faite par Alassane Samba, halieute, retraité du Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT). La compilation des résultats d'enquêtes est annexée au rapport.

3.3- Déroulement du Forum

3.3.1 : Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a débuté à dix heures par l'allocution de Gaoussou Guèye président d'APRAPAM, suivie par une présentation de la problématique par Alassane Samba.

Gaoussou Guèye s'est adressé aux participants au nom de tous les organisateurs et partenaires qui ont contribué à la tenue de ce forum, notamment le CONIPAS, la CAOPA et le REJOPRAO. Il a souligné l'urgence de réfléchir sur la production de farine car dit-il *"Notre poisson, nos sardinelles, partent en fumée et en farine. C'est un développement assez nouveau en Afrique de l'Ouest". Aujourd'hui, en raison d'une demande accrue sur les principaux marchés internationaux, offrant des prix très rémunérateurs, les usines de farine de poisson se multiplient, notamment en Afrique de l'Ouest. Les quantités de poissons transformés en farine augmentent de façon exponentielle. La farine de poisson est utilisée pour l'alimentation des animaux aussi bien terrestres (porcs, poulets...) que marins".*

Les dangers liés à l'implantation croissante d'usines de production de farine de poisson en Afrique de l'Ouest sont de plusieurs ordres, notamment l'accélération de la surexploitation des ressources halieutiques, l'accentuation de l'insécurité alimentaire, les répercussions sur l'emploi, les nuisances environnementales et le danger pour la santé publique.

Pour toutes ces raisons il a demandé aux participants d'examiner plus en détail les impacts des industries de fabrication de farine de poisson afin de voir de quelle manière les législations existantes encadrent l'utilisation des petits pélagiques, quels changements éventuels devraient être apportés, quelles recommandations pourraient être encore proposées pour que la sardinelle reste avant tout une source d'alimentation pour nos populations.

"Les demandes que nous identifierons seront communiquées aux autorités et à toutes les parties prenantes : elles devront être portées et défendues par la mobilisation citoyenne".

Il s'est félicité de la présence de représentants de la société civile et de la pêche artisanale de Mauritanie, de Gambie et de Guinée Bissau, et souhaite en l'occurrence qu'elle se matérialise par une mise en réseau des citoyens de la région ouest africaine sur les problèmes posés par la production de farine de poisson.

Alassane Samba a souligné l'importance du poisson dans l'alimentation et la santé des populations en indiquant que *"le poisson est une denrée essentielle dans l'alimentation humaine au vu de tous les éléments qu'il apporte à l'homme qui consomme déjà de la farine sous diverses formes : dans la cuisine béninoise, dans la ration alimentaire des enfants souffrant de malnutrition en Sierra Leone, dans le pâté de sardinelle (PINTON au Sénégal)"*.

En outre, il a rappelé les résultats des forums précédents portant sur l'importance des sardinelles pour les communautés et nations côtières et les recommandations qui avaient été faites.

Ce septième forum est une *"Continuité dans l'action pour aller plus loin"*, ce, en rapport avec l'intérêt accru sur la farine de poisson, décrit dans la note conceptuelle. Quatre thèmes seront retenus pour être discutés lors de panels : la surexploitation de la sardinelle, l'insécurité alimentaire, les pertes d'emplois, les nuisances environnementales et les dangers pour la santé publique ;

Les discussions seront enrichies par les résultats des enquêtes déjà effectuées et par les apports d'animateurs qui seront appuyés par les quatre enquêteurs ayant produit les rapports de terrain.

Au terme de cet exposé la session est suspendue pour la pause-café.

3.3.2. Travaux d'ateliers

3.3.2.1. Présentation des résultats des enquêtes.

La reprise de la session a débuté à onze heures par la présentation des résultats des enquêtes sur le terrain. Les principales informations collectées mises en annexe au rapport, sont résumées ci-après.

Pour le département de Mbour (par Abdoulaye Fall)

Deux usines de fabrication de farine et d'huile de poisson sont présentes à Mballing (COPELIT et NSAAP) et une autre à Joal (OMEGA) ; une quatrième usine appartenant aux Russes s'apprête à ouvrir ses portes à Joal.

La récente prolifération des usines favorise la surexploitation de la sardinelle par une augmentation de l'effort de pêche et par l'usage d'engins de pêche interdits. Elle constitue aussi une menace pour les emplois des professionnels de pêche, en concurrençant les acteurs locaux.

Les sardinelles sont depuis toujours l'élément principal de la survie des populations et les usines sont des menaces sérieuses à la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et même à l'équilibre socio-économique des populations de Mbour, Joal et Mballing. Selon les populations les usines sont également sources de nuisance et de pollution de l'air par les émanations de gaz fétides et de particules solides. Les populations de Mballing restent persuadées « que l'usine est la source du retour de la lèpre ». . En plus les eaux déversées dans la mer tuent les juvéniles qui viennent se réfugier sous la surface”

Pour Saint Louis (par Khady Diop)

La zone de Saint-Louis ne compte qu'une seule usine dénommée «SEA Production » appartenant à des chinois : elle se ravitaille en matière première (principalement la sardinelle), au niveau du quai de pêche de Saint Louis et éventuellement à Joal. Toute la production de farine est envoyée en Chine et aucun produit fini n'est vendu sur le marché national.

Les résultats des enquêtes sur les effets de la production de la farine de poisson sont assez mitigés. La plupart des acteurs rencontrés n'envisagent pas de risque de surexploitation de la sardinelle ni d'effets négatifs sur la sécurité alimentaire et les emplois. Les usines de farine en Mauritanie ont entraîné un accroissement de la taille et du nombre des unités de sennes tournantes, qui devait être accompagnée par le développement des moyens de distribution des produits pêchés. Par-delà les intérêts personnels liés à la poursuite de leurs activités, les acteurs à Saint Louis et Nouadhibou dénoncent les graves nuisances causées par la pollution due aux usines sur la santé des populations.

Pour les régions de Dakar et Thiès nord : par Ababacar Guèye

Pour la région de Dakar, six usines de farines sont signalées : AVIMAT à Sébi Ponty, UPAMA à Rufisque, GIE FERMAGRI à Keur Massar, AFRICA FEED à Yène, Sénégal Protéines et AFRIC Azote à Dakar. Il existerait d'autres exploitations artisanales comme celles installées à Rufisque BATA. Dans la région de Thiès nord, une usine dénommée BARGNA SENEGAL est en projet à Cayar. Toutes ces usines s'approvisionnent en poisson frais et principalement en sardinelle, souvent avec la collaboration des pêcheurs. La farine est vendue à des minoteries à l'étranger (Europe, Afrique de l'ouest) ou localement pour la production d'aliment de bétail, de volaille ou pour l'aquaculture.

Le rapide accroissement de ces fabriques s'approvisionnant directement sur les plages en proposant des prix plus élevés que ceux des mareyeurs et transformatrices entraîne plusieurs conséquences. Dans ces régions, l'effort de pêche augmente et les ressources pélagiques se raréfient, les acteurs locaux perdent leurs emplois et fournissent difficilement du poisson frais ou transformé aux populations les plus pauvres. Ces dernières vivant à proximité des usines se plaignent des odeurs et fumées dégagées qui sont sources de maladies respiratoires et d'affections diverses.

Pour la Gambie par Dawda Foday Saine

La production de farine de poisson est récente en Gambie et concerne actuellement deux unités : la Golden Lead Import and Export Transport Company, compagnie chinoise opérationnelle à Gunjur dont la production (farine et huile) est basée sur l'ethmalose et la sardinelle, puis une usine mauritanienne installée à Kartong et non encore active. Deux autres unités de promoteurs chinois sont prévues à Sanyang et à Brufut. Aucune donnée n'a pu être collectée au niveau de ces usines.

L'activité des usines a de nombreux impacts comme l'augmentation de l'effort de pêche entraînant des conflits, l'usage d'engins de pêche prohibés menant à la capture d'espèces juvéniles, la diminution de l'offre en produits dans les marchés réduisant les activités et les emplois locaux, la pollution en mer (rejet de déchets) et celle de l'air (affections respiratoires).

Pour les structures institutionnelles et professionnelles de la ville de Dakar par Amadou Lamine Guèye

Des informations ont été recueillies auprès de deux institutions, la Direction des Industries de Transformation des Produits de la Pêche (DITP-MPEM) et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC-MEDD). La DITP est compétente à donner l'agrément aux industries de transformation du secteur de la pêche et le contrôle de leurs produits selon des procédures établies. Actuellement, on dénombre neuf unités agréées dont trois font de la farine et de l'huile de poisson et exportent vers l'UE. Les quatre autres font uniquement de la farine et exportent hors UE. La DEEC est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances, notamment à travers le Centre de Gestion de la Qualité de l'Air, le Centre de Gestion des Urgences Environnementales et la mise en place d'un numéro vert 1221. Les communautés côtières gagneraient à être informées de l'existence du numéro vert 1221 et

de l'obligation de faire une étude d'impact environnemental et social avant agrément pour l'installation d'une usine de farine de poisson.

Deux structures professionnelles ont été contactées. Seule Sénégal Protéine a pu être visitée : elle a été fondée en 1975 dans l'enceinte du port de Dakar pour le traitement des déchets des conserveries du Sénégal et des surplus des captures des navires de pêche. Elle dispose d'une pompe aspirante et refoulant de l'eau de mer pour éliminer les fumées et la pollution de l'air. L'approvisionnement en matière première est devenu difficile à cause des faibles quantités de déchets générés par les unités de transformation avec lesquelles l'usine a passé des contrats dans l'enceinte du port. L'usine est fortement concurrencée par celles étrangères Installées au Sénégal au nombre de trois (03) qui, bénéficient du statut d'entreprise franche d'exportation et déversent des quantités énormes sur le marché local de la provende.

Les données sur AFRIC Azote ont été recueillies sur son site internet : AFRIC Azote est une entreprise créée en 1967 et spécialisée dans la production de farine et d'huile de poisson. Sa politique d'approvisionnement est basée sur le respect des normes environnementales ainsi que le renouvellement des ressources halieutiques. L'usine utilise principalement des rebuts de poisson issus des usines de transformation de produits halieutiques. La farine de poisson produite a une teneur élevée en taux de protéine allant de 62 à 65%. Les principales espèces utilisées sont le thon, la sardinelle, le rouget, la sole...AFRIC Azote commercialise de l'huile de poisson et son activité est tournée essentiellement vers l'exportation.

Les provendiers ou fabricants d'aliments de volaille, de bétail ou d'aquaculture (NMA, AVISEN, SENEMA, SEDIMA, GMD) n'ont pas été visités. Le marché local de la provende est un grand consommateur de farine de poisson. Actuellement nous ne disposons d'aucune information sur le volume de farine utilisé par les provendiers. Toutefois nous pouvons présumer l'utilisation de volume important de farine de poisson, avec le développement de l'aviculture et de la pisciculture.

3.3.2.2 Organisation des panels

Sur la base des informations contenues dans les rapports d'enquête, deux groupes de travail ont été constitués pour réfléchir sur les quatre thèmes des panels et donner des réponses sur les questions essentielles ci-après :

- Comment et dans quelle mesure la production de farine basée sur les pélagiques peut-elle impacter sur les quatre thèmes ?

- Quelles actions suivies peut-on mener et quelles recommandations proposer pour en limiter ou annuler les effets ?

Le Groupe I, animé par Camille Manel appuyé par Khady Diop et Ababacar Guèye, a examiné les thèmes portant sur les *"Impacts sur la ressource et la surexploitation de la sardinelle, ainsi que les Nuisances environnementales et les dangers pour la santé publique"* ;

Le Groupe II, animé par Khalil Ndiaye appuyé par Lamine Guèye et Abdoulaye Fall, s'est penché sur les *"Répercussions sur la Sécurité alimentaire et sur les Pertes d'Emplois"*.

IV.RESULTATS DU FORUM

A la reprise dans l'après-midi, les groupes de travail ont restitué le résultat de leurs travaux en plénière, avec Chérif Younouss Ndiaye comme rapporteur général. Les constats et recommandations suivants ont été identifiés, enrichis par les contributions des participants.

4.1 Groupe I : « Impacts sur la ressource. Nuisances environnementales » ;

4.1.1 : Impacts sur la ressource halieutique et la surexploitation de la sardinelle :

- Constats :

- ✓ Rareté du poisson : certaines pirogues sont obligées d'aller loin pour trouver des poissons ;
- ✓ Absence de données scientifiques sur la destination des produits débarqués ;
- ✓ L'effort de pêche sur les ressources pélagiques a augmenté, notamment en Mauritanie et au Sénégal (passe de 40 à 90 pirogues de sennes tournantes en Mauritanie). Cela incite les pêcheurs à aller cibler d'autres ressources (juvéniles) avec des engins de pêche non réglementaires ;
- ✓ La puissance de pêche a augmenté avec l'accroissement de la taille des pirogues et des sennes tournantes ;
- ✓ La collaboration des pêcheurs avec les usines de farine par contrat et la possession de bateaux par celles-ci accentue la pression sur les stocks ;
- ✓ La totalité des usines de farine utilisent du poisson frais (sardinelle surtout) mais soutiennent faire de la farine avec les déchets de poissons et autres rebuts ;

- ✓ Responsabilité des pêcheurs et celle des Etats engagées dans le processus de raréfaction de la ressource ;
- ✓ Le seul impact positif noté réside dans le traitement des déchets en farine de poisson ou leur utilisation en engrais et pour l'alimentation animale.

- Recommandations :

- ✓ Réduire les pouvoirs octroyés à l'administration dans le code de la pêche (ex: Sénégal droit de réserve, pouvoir discrétionnaire) et ouvrir des concertations;
- ✓ Etudier et proposer des amendements aux textes réglementant la pêche dans nos Etats (notamment au Sénégal) pour instaurer la transparence dans la gestion du secteur de la pêche (état des stocks, plans d'aménagement, quotas...) avec l'implication effective des acteurs professionnels, de la Société civile et des administrations locales ;
- ✓ Etudier l'opportunité de donner ou non des agréments pour l'installation d'usines;
- ✓ Développer des actions communes à l'échelle sous régionale pour réduire les effets de la production de farine de poisson ;
- ✓ Nécessité pour les Etats d'organiser la filière et d'avoir des données sur toutes les installations produisant de la farine et huile de poisson;
- ✓ Disposer de données fiables sur la ventilation des sardinelles débarquées entre la consommation locale, les exportations et l'utilisation pour la farine ;
- ✓ Contrôler et réguler l'effort de pêche ;
- ✓ Faire appliquer la réglementation en matière de pêche et de transformation ;
- ✓ Réduire la taille des unités de senne tournante et moduler leurs activités en fonction de la demande;
- ✓ Proposer aux gouvernements de taxer l'activité de production de la farine pour décourager celle-ci;
- ✓ Améliorer les conditions de processus d'octroi des agréments au code des investissements ;
- ✓ Harmoniser les textes réglementaires de gestion de la ressource dans l'espace sous régional pour une meilleure transparence, conformément aux

"Directives de la FAO pour assurer une pêche artisanale durable dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté".

4.1.2 Nuisances environnementales et Dangers pour la Santé Publique

- Constats :

- ✓ Méconnaissance des activités de la DEEC, notamment le numéro vert (1121) pour des appels gratuits en cas de pollution et de nuisance ;
- ✓ Absence de données chiffrées sur la production de farine et sur l'évaluation des nuisances ;
- ✓ Etudes d'impact environnemental et social obligatoires pour l'agrément d'une usine mais les procédures ne sont pas respectées ;
- ✓ Des usines très polluantes sont installées dans des zones d'habitation ;
- ✓ Il n y a pas de suivi environnemental après installation de l'usine ni de rectification par une mise aux normes ;
- ✓ Une seule usine (Sen Protéine) parmi celles citées dispose d'un dispositif d'élimination des fumées et émanations de gaz.

- Recommandations :

- ✓ Exiger la transparence dans les processus d'octroi des sites pour l'installation des usines ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs à la base (élus locaux, professionnels de la pêche) sur les missions des services de l'Environnement ;
- ✓ Prendre des mesures pour atténuer les nuisances environnementales et les impacts sur la santé publique notamment l'implantation des usines loin des zones d'habitation et la mise en place d'un dispositif pour éliminer les fumées ;
- ✓ Produire et diffuser des bulletins de suivi environnemental pour une meilleure information aux populations et aux collectivités locales ;
- ✓ Mettre en place la réglementation de l'activité de production de farine au niveau de la sous-région ;
- ✓ Renforcer le rôle de la société civile dans cette problématique et pour l'application des mesures réglementaires ;

- ✓ Rendre plus efficace le suivi environnemental et plus effective la mise aux normes des unités de production et des sites ;

Groupe 1 : Actions de suivi

- ✓ Disposer d'informations scientifiques fiables sur l'état de la ressource, les effets et impacts de la production de farine de poisson pour mieux sensibiliser les administrations et les usines ;
- ✓ Engager l'Etat à procéder à un contrôle effectif et au suivi de l'activité des entreprises conformément au dossier d'agrément (mise aux normes) et définir son orientation dans cette filière ;
- ✓ Améliorer les données d'enquête sur l'activité de production de farine de poisson (usines et ateliers de transformation, quantités produites, exportées) ;
- ✓ Nécessité de tenir des audiences avec l'administration pour connaître la position de l'Etat ;
- ✓ Faire des plaidoyers sur la fabrique de farine de poisson à travers la CAOPA auprès des institutions sous régionales ;
- ✓ Développer des actions communes à l'échelle sous régionale pour réduire les effets de la production de farine de poisson par la sensibilisation de tous les acteurs pour amener les Etats à mieux gérer la ressource.

4.2 Groupe II : Impacts sur la sécurité alimentaire et les pertes d'emplois

4.2.1 Impacts sur la sécurité alimentaire

- Constats :

- ✓ Non maîtrise des données statistiques sur la répartition de la production selon les usages, les consommations, les niveaux d'insécurité alimentaire dans le secteur ;
- ✓ Les exportations de produits pélagiques en frais, congelés et transformés impactent négativement sur la sécurité alimentaire des pays ;

- ✓ La collaboration entre pêcheurs et usines à travers des contrats, ainsi que l'armement de bateaux par les usines diminuent l'offre en poissons aux consommateurs.

- Recommandations :

- ✓ Mobiliser toutes les parties prenantes à cette problématique de la production de farine de poisson ;
- ✓ Mener un plaidoyer à l'échelle sous régionale et inciter les Etats à élaborer des cahiers de charges privilégiant les usines de transformation de poisson autres que la fabrication de farine ;
- ✓ Conduire des études pour mieux cerner et mesurer les données statistiques, l'impact réel de la production de farine de poisson, les quantités consommées localement et celles exportées ainsi que l'effort de pêche sur les petits pélagiques ;
- ✓ Renforcer les circuits de distribution de la sardinelle pour la consommation humaine et étudier les possibilités d'utilisation d'autres intrants pour la farine.

4.2.2 Impacts sur les emplois

- Constats :

- ✓ Aucune maîtrise des données sur les emplois dans le sous-secteur artisanal ;
- ✓ Réduction de la disponibilité et de l'accessibilité du poisson aux mareyeurs et femmes transformatrices réduits au chômage ;
- ✓ Les emplois dans la filière sont réduits dans les sites avec usines de farine, notamment les métiers annexes : charretiers, porteurs... ;
- ✓ les emplois créés par les usines sont précaires et limités ;
- ✓ Les activités des femmes transformatrices sont réduites au maximum (exemple : les femmes de Kayar (Sénégal) travaillent maintenant sur trois mois contre neuf avant l'implantation des usines.

- Recommandations :

- ✓ Etudier les différents métiers affectés par l'industrie de la farine pour disposer de données fiables sur les emplois et les tendances ;
- ✓ Impliquer fortement les populations dans le volet social des études d'impact.

Groupe 2 : Actions de suivi :
✓ Elargir la réflexion sur l'exportation des pélagiques qui impacte fortement sur la sécurité alimentaire ; ✓ Poursuivre les études sur la problématique générale de la production de farine de poisson pour mieux cerner l'ampleur du phénomène ; ✓ Créer des commissions de veille et de contrôle sur l'implantation des usines de production de farine de poisson en vue de faire faire respecter la réglementation, proposer des actions concrètes aux autorités et des orientations opportunes à prendre ; ✓ Promouvoir une forte collaboration entre les professionnels et la société civile pour la défense de leurs intérêts ; ✓ Produire un magazine d'informations des populations sur le sujet en collaboration avec les journalistes (REJOPRAO) et autres organes de presse.

V. CLOTURE DU FORUM

La cérémonie de clôture a été présidée à 17 heures par Madame Adama Antonia Djalo Vice-Présidente de la CAOPA.

Dans son allocution, elle a d'abord remercié au nom de la CAOPA et en son nom propre les délégations qui sont venues de la Mauritanie, de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Elle a également associé à ses remerciements les officiels qui ont accepté de répondre à cette invitation ainsi que les "*brillants panelistes*", les enquêteurs et tous ceux qui ont apporté des contributions qu'elle trouve toutes très enrichissantes. Les débats ont été très instructifs car elle ignorait beaucoup des enjeux de l'implantation des usines de farine de poissons pour la simple raison que c'est un phénomène qui n'existe pas encore dans son pays, la Guinée-Bissau.

Elle espère que le message d'alerte est passé pour tous les participants et qu'il convient maintenant de porter le message à une échelle plus large : à l'endroit des pays qui ne connaissent pas encore ce phénomène des usines de farine de poisson, elle leur recommande d'être surtout vigilants.

A cet égard, elle invite tous les acteurs à prendre part à la lutte citoyenne.

Elle souligne en l'occurrence que *"la CAOPA sera toujours là pour vous encadrer et vous accompagner. C'est à cet effet que la CAOPA est engagé dans le plaidoyer mondial pour l'institution d'une Année Internationale de la Pêche artisanale. Aussi vais-je convier chacun de vous à répercuter ce plaidoyer au niveau de vos gouvernements respectifs"*.

Sur ce, elle a souhaité à tous et à toutes un bon retour au sein de leurs familles respectives.

Annexe : Les Rapports d'enquête

Rapport 1 :

Introduction

Au Sénégal, des usines de fabrication de farine de poissons poussent comme des champignons. De deux usines dans les années 70, (Afric Azote et Sénégal Protéine qui exploitaient des déchets de poissons), aujourd'hui, on dénombre plus d'une dizaine d'usines sur l'axe Dakar-Mbour qui fabriquent de la farine de poissons. Plus grave, ces usines utilisent les sardinelles communément appelées "Yabooy" fraîchement débarquées des quais de pêche comme matière première. Du coup, les sardinelles sont menacées parce qu'elles sont surexploitées. Un phénomène non moins important est aussi observé. Il s'agit de l'implantation de ces usines à proximité des lieux d'habitation. La fumée dégagée et l'odeur nauséabonde affectent la population. Celle-ci n'arrive plus à humer un air de qualité. Leur santé est aussi menacée.

Face à tous ces phénomènes, nous avons tenté d'effectuer une étude sur l'axe Saint-Louis, Mbour, Dakar avec Hann, Thiaroye, Bata à Rufisque et Kayar. Le but de cette étude n'est pas seulement de recueillir les avis des acteurs sur cette question mais, également de les sensibiliser sur les enjeux. Il s'agit surtout de jouer le rôle de veille auprès des politiques, afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour la préservation des sardinelles qui constituent la ressource la plus consommée par les populations sénégalaises du fait de sa richesse en protéine.

I Approvisionner les usines au détriment des consommateurs

Avec la prolifération de ces usines, la ressource est surexploitée. La surexploitation continue des sardinelles indispose aussi bien consommateurs, transformatrices et mareyeurs. Dans les quais de débarquement, ces derniers éprouvent d'énormes difficultés pour s'approvisionner. Les usines de fabrication de farine de poissons ont eu la main mise sur la ressource en proposant des prix assez rémunérateurs. Les conséquences sont ainsi énormes. Elles sont d'ordre économique, social et environnemental. De ce fait, les acteurs ne savent plus à quel saint se vouer. En effet, les propriétaires de pirogues senne tournante qui font travailler une centaine de personnes, voient aujourd'hui leur travail menacé. Cela n'est pas sans conséquence. On constate de plus en plus une menace d'insécurité alimentaire parce que les sardinelles qui sont très riches en protéine animale, se raréfient de plus en plus.

II La farine de poissons, un enjeu économique

La fabrication de la farine de poisson entre dans des secteurs stratégiques au Sénégal. Cette farine produite à partir de petits pélagiques, particulièrement les Yabooy, est utilisée par les minoteries dans leur fabrication d'aliments de volailles. Mieux, elle est utilisée par nourrir les cochons. D'autres exportent le produit vers la sous-région. Que ce soit l'aviculture, l'aquaculture, ainsi que les minoteries, toutes ces entités utilisent en grande quantité la farine de poissons. Ceci entraîne, une course effrénée à la ressource à cause de la forte demande des usines. Celles-ci collaborent avec les pêcheurs. Cela explique l'effort de pêche qui devient de

plus en plus important. Les captures sont de plus en plus acheminées dans les usines au grand dam des consommateurs, mareyeurs et transformatrices.

A Yarakh, les professionnels de la pêche artisanale soutiennent que le poisson frais est bien utilisé par les usines qui font de la farine de poissons. Même si bon nombre de mareyeurs et de pêcheurs soutiennent avoir des clients qui approvisionnent les usines. Ils sont tous d'avis que "le plus souvent, certaines usines travaillent en collaboration avec des pêcheurs qui leur livrent leur prise". Ces pêcheurs qui ont adopté cette stratégie, au détriment de la consommation nationale, soutiennent que l'écoulement de leur produit est plus facile. Ils se frottent les mains parce que leur prise est sûre d'être vendue avant d'aller en mer. En plus, ils entrent dans leurs fonds dès qu'ils sont à terre. Le prix est plus alléchant parce que la caisse de poisson est parfois vendue jusqu'à 15 000 F cfa ou plus.

Bon nombre de personnes rencontrées, notamment les pêcheurs artisans, la commercialisation de leur produit est plus rapide. Parce qu'ils sont payés rubis sur ongle. D'autres soutiennent ne vendre que le reste de leur prise. Ils approvisionnent dans un premier temps leurs clients : une fois que ceux-ci ont pris la quantité qu'ils sont capables de transformer, le pêcheur peut alors vendre le reste aux usines pour éviter que son produit ne reste entre ses mains. Il faut toutefois reconnaître que tous les pêcheurs vendent leur Yabooy aux usines. Ils procèdent à cette pratique lors des périodes de fortes prises. Pourquoi ? Parce que tous les pêcheurs partent en même temps en mer et débarquent en même temps. Les mareyeurs comme les transformatrices ne peuvent pas tout absorber. Et pour ne pas perdre les charges effectuées auparavant, ils se tournent vers les usines ou les fabricants artisanaux de farine de poissons. Cependant, pour des raisons que nous ignorons, les pêcheurs ne veulent pas dévoiler les usines qu'ils approvisionnent.

Selon certains pêcheurs rencontrés à Yarakh, en période d'abondance des ressources, coïncidant avec les mois d'avril à juin, 5 à 10 tonnes de poissons sont acheminés quotidiennement dans les usines de fabrication de farine de poissons. Si cette tendance se confirme, une certaine frange des acteurs risquent de voir leurs activités menacées. Certains mareyeurs trouvés toujours à Yarakh se désolent de cette situation parce que leur activité risque de subir un grand coup d'arrêt du fait de la concurrence des usines. Pour quelqu'un qui utilisait un camion frigorifique pour transporter le poisson, il travaille aujourd'hui au ralenti du fait de la rareté de la ressource. En ce moment (Août), ils travaillent même avec un camion à moitié vide. Tout ceci entraîne des pertes. Si l'on n'y prend pas garde, certains mareyeurs risquent de mettre la clé sous le paillason. Parce qu'ils ne parviennent plus à honorer leurs charges (achat de poissons et transport vers l'intérieur de pays).

Le même phénomène est noté un peu partout. De Yarakh à Thiaroye en passant par Kayar et le site de Bata à Rufisque, les acteurs de la pêche artisanale ont à l'unanimité avoué que les sardinelles sont utilisées pour fabriquer de la farine de poissons. Aussi bien les usines industrielles que les fabricants artisanaux, la transformation des poissons en farine est un phénomène réel. Si d'aucuns prétendent utiliser les écailles et autres restes des poissons, force est de reconnaître à Bata à Rufisque, comme à Thiaroye, les poissons sont de plus en plus utilisés dans la formulation de la farine de poissons. A Bata, un site de transformation très connu des acteurs de la pêche artisanale, les transformatrices reconnaissent avoir vendu du poisson frais et fumé à des industriels pour en faire de la farine. Elles ont toutes reconnu avoir

vendu des poissons à l'usine implantée non loin de Yène. Le marché est tellement lucratif et qu'elles n'arrivent pas à honorer les besoins de cette usine parce que la demande est trop forte. Dans ce site, il est rare de trouver du poisson frais. Certes ce n'est pas la période des fortes prises, mais les pêcheurs n'embarquent pas parce que soutiennent-ils, la ressource est rare en ce moment. Et il faut aller en pleine mer pour pêcher. Cela entraîne des dépenses assez exorbitantes. A Kayar, les professionnels de la pêche artisanale indexent l'exploration du pétrole qui a entraîné la migration des Yabooy vers d'autres zones. D'habitude les pélagiques quittent le Maroc pour continuer leur migration vers la Mauritanie, puis Saint-Louis pour enfin regagner Kayar. Malheureusement, cette année avec l'exploration du pétrole, le poisson se fait rare à Kayar.

Pour certaines transformatrices de Kayar comme de Bata, le peu de poissons débarqués, certains éclaircisseurs ou pêcheurs qui collaborent avec les usines se l'arrachent à leur détriment. Pour approvisionner davantage ces usines, leurs collaborateurs prennent tout le poisson frais qui leur tombe sur leurs bras.

III Un marché lucratif

A Bata, des centaines de sacs de farine dont le pourcentage varie entre 60% et 70% de protéine sont stockés et attendent d'être livrés à des minoteries comme la NMA Sanders, Avisen pour ne citer que celles-là. Le marché dépasse même nos frontières. Certains livrent jusqu'à 40 tonnes de farine de poissons au Ghana, au Nigéria, au Burkina Faso, etc. Le sac de 50 Kg de farine de poisson est vendu à 15 000 F CFA. Pour un container de 40 tonnes, un fabricant de farine peut engranger 12 000 000 de F CFA. Un montant qu'ils ne peuvent pas gagner en vendant du poisson. Ce travail lucratif n'est pas sans conséquence pour les transformatrices. Leur travail est menacé à cause de la forte consommation en poissons pour faire de la farine. Selon certaines études, il faut cinq sardinelles pour obtenir un kilogramme de farine. Pour fabriquer une tonne de farine de poissons, il faudrait 4 à 5 tonnes de poissons. Du gâchis ! Une dilapidation de la ressource que disent les pêcheurs et mareyeurs trouvés dans leurs localités respectives. La quantité requise pour faire de la farine de poissons est importante. Des usines sont créées et la ressource est surexploitée. Face à ces deux dilemmes, des mesures s'imposent pour préserver la ressource.

Autre lieu Cayar, autre problématique. Dans cette localité, un nouveau phénomène y est apparu. Une nouvelle usine de fabrication de farine de poissons « BARGNA SENEGAL » serait implantée dans cette localité. Son implantation entrainera une exploitation accrue de la ressource déjà rare dans cette zone. Secouée d'une part par les sociétés exportatrices de ressources halieutiques et d'autre part par « BARGNA SENEGAL » qui fabrique de la farine, les pêcheurs de Cayar risquent de subir de plein fouet les agissements de ces différentes sociétés. Les activités de ces acteurs risquent d'être plombées si le rythme de l'exploitation des ressources persiste. A Cayar force est de constater que la ressource devient de plus en plus rare. Et les acteurs sont exposés à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, les difficultés d'accès à la ressource du fait de la concurrence des usines. Cette situation entraîne parfois des pertes d'emploi chez certaines transformatrices. Les mareyeurs sont également confrontés à ce problème. Face à ces deux menaces, ils n'arrivent plus à s'approvisionner convenablement.

IV La santé des populations menacée, point d'étude environnementale

Outre le cri de cœur des professionnels de la pêche artisanale (mareyeurs, transformatrices et quelques pêcheurs très au fait sur les questions et les menaces que pose l'exploitation de la farine de poissons), un autre phénomène non moins important a été soulevé. Il s'agit de l'implantation de ces usines non loin des habitations. Non loin de Yene, une usine de farine de poissons mène ses activités. Les populations déplorent l'odeur nauséabonde et la fumée que dégage cette usine. Selon les riverains, l'odeur et la fumée peuvent aller jusqu'à des kilomètres. Cette fumée ainsi que l'odeur ne sont pas sans conséquences. Fatoumata Sène, soutient que sa fille de huit ans, a contracté des problèmes de bronchites liées à la fumée qu'elle a inhalée. Dans certaines familles, soutient-elle, des enfants souffrent d'infections respiratoires ou d'asthme. Rokhaya Samb, une autre habitante de Yene, a confié que lorsque l'usine tourne en plein régime, les crises d'asthme de son père sont récurrentes. Le cas de Fatoumata n'est pas un cas isolé. Presque toute la population de Yene est exposée à des risques sanitaires. Durant les périodes de fortes prises, les va-et-vient sont incessants à « AFRICA FEED ». Les charretiers, mareyeurs et pêcheurs approvisionnent l'usine de jour comme de nuit. Malheureusement, la population continue de souffrir de cette odeur qui les expose à des maladies.

Les habitants indexent les autorités locales qui ont donné un permis d'occupation à ces promoteurs. Ces autorités locales, disent-ils, ne se soucient pas de l'étude environnementale. Les habitants de Kayar abondent dans le même sens. Face à ces menaces, une frange de la population de cette localité a dit niet à la délocalisation d'une usine de la Mauritanie vers le Sénégal, plus précisément à Kayar. Les jeunes mènent un bras de fer contre leur maire qui a déjà octroyé une parcelle de quatre hectares (4ha) pour l'installation de cette usine dénommée « BARGNA SENEGAL ». Très au fait sur les conséquences de l'exploitation d'une usine de farine, ces jeunes soutiennent que l'usine va étouffer Kayar et va la priver de toute sa ressource. Elle va aussi nuire à la santé des populations.

Quant à Yène, les populations souhaitent que l'usine soit délocalisée pour que la population retrouve sa quiétude et humer l'air frais.

V Recommandations :

Il faut tout de même noter que dans cette étude, des difficultés d'accès à l'information ont été notées surtout chez certaines transformatrices. Est-ce que c'est la sensibilité du thème qui les pousse à se rétracter. Il faut toutefois noter que ce problème a été vécu à Thiaroye. Des transformatrices sont très réticentes lorsque vous évoquez les usines de transformation de la farine de poissons. Souvent elles vous demandent de voir leur présidente de groupement. Malgré les appels incessants, les interlocutrices vous posent un lapin. Cependant, ce phénomène n'est pas valable dans toutes les zones. Dans certaines localités, les acteurs nous ont accueillis à bras ouvert.

VI Conclusion

Face aux menaces liées à la surexploitation de la ressource, à l'insécurité alimentaire et aux pertes d'emploi des pêcheurs, transformatrices et mareyeurs, il urge aux décideurs

d'accompagner les acteurs de la pêche artisanale, mais surtout de réglementer ces usines qui poussent comme des champignons un peu partout sur les côtes sénégalaises.

Rapport 2 :

Introduction:

A la question de savoir quels sont les enjeux pour les communautés côtières Ouest africaines face aux usines de fabrication de farine et d'huile de poisson, les réponses sont nombreuses et à l'évidence, ces dernières apportent peu d'intérêt sinon aucun aux populations locales. C'est par cette logique et pour une meilleure prise de conscience de la part des acteurs de la pêche que l'APRAPAM en collaboration avec la CAOPA, le REJOPRAO et le CONIPAS ont jugé nécessaire de mettre l'accent cette année, sur cette problématique des usines de farine. Sur ce, le forum s'articulera sur les quatre thématiques choisies (la surexploitation de la sardinelle, l'insécurité alimentaire, les répercussions sur l'emploi, les nuisances écologiques et la santé publique) afin d'avoir un aperçu sur l'ampleur de la prolifération de ces usines et leurs répercussions sur le secteur de la pêche artisanale dans nos pays. Force est donc de constater que les quatre aspects soulignés dans la note conceptuelle restent pertinents à plusieurs égards et la qualité des données recueillies le montre parfaitement.

Ce présent rapport essaie donc, de rassembler d'une manière succincte les différentes réactions des acteurs de la pêche mais aussi des populations et certaines autorités plus ou moins liées à la pêche.

Nous avons pour chaque lieu (Mbour, Mballing et Joal) soulevé les spécificités relatives à chaque zone, et regroupé les constats généraux.

1. La surexploitation de la sardinelle: les usines, un facteur favorisant.

Dans la zone où nos enquêtes se sont déroulées, c'est à dire Mbour, Mballing et Joal, nous avons relevé la présence de deux usines de fabrication de farine et d'huile de poisson que sont: COPELIT à Mballing et OMEGA à Joal. Cependant, il serait important de noter, qu'actuellement, aucune de ces deux usines n'est fonctionnelle. La première est fermée après l'explosion de l'une de ses chaudières, et l'autre a fermé après quatre années de fonctionnement et est vendue par les Russes aux Chinois, elle est donc en réfection. Et selon Abdou K. SALL président de l'AMP de Joal-Fadiouth une deuxième usine s'apprête à ouvrir ses portes sous peu et appartiendra aux Russes. Et selon toujours M.SALL “ *la région de Thiès à elle seule compte à ses actifs onze (11) usines de ce genre*”ⁱ. La prolifération devient donc réelle et pose du coup la question de la surexploitation de la sardinelle.

La surexploitation de la sardinelle dans son sens large, avant même de parler d'usine de farine, était un des points qui enrichissait les productions scientifiques et les dénonciations de certains organismes comme la FAO. Cette situation a d'ailleurs poussé les décideurs à prendre un arsenal de mesures visant à réduire l'effort de pêche. Ainsi, du repos biologique à la création d'AMP, en passant par la réglementation des filets et l'interdiction de la pêche des juvéniles, les autorités ont montré au début des années 2000 une volonté réelle de lutter contre la

surexploitation. Cependant, la prolifération des usines de farines de poisson notée ces dernières années vient contredire toutes ces politiques. Et ce fait a été soulevé par la plupart des enquêtes. M. BABOU deuxième adjoint au Maire de Mbour de souligner:

“ Les paradoxes dans les décisions des autorités sur le domaine de la pêche sont nombreux. On ne peut pas comprendre le fait de lutter contre la surexploitation et d'autoriser l'installation de ces usines qui, il faut le dire, reste un facteur favorisant la surpêche.”

Dans cette même logique M. SALL explique:

“ Si la demande est importante l'effort de pêche et la capture seront importants. Au Sénégal les chercheurs ont affirmé que le débarquement des sardinelles ne doit pas dépasser 250000 tonnes/an, la présence d'usines favorise l'effort de pêche, car les pêcheurs se disent que quelle que soit la quantité capturée les usines achèteront”

C'est donc clair que les usines de fabrication de farine de poisson influent fortement sur la surexploitation de la sardinelle, Et le pêcheur A.GUEYE capitaine de pirogue confirme “ vous savez l'usine avait son importance, aujourd'hui qu'elle est fermée on a du mal à vendre nos produits cela fait qu'on capture moins, on ne pêche plus comme avant on a peur de ne pas vendre.”

2. Les usines, une menace sur les emplois des professionnels de pêche.

A Mbour comme à Joal, le constat est le même, les usiniers concurrencent directement les mareyeurs et les transformatrices. Cette concurrence est d'ailleurs très liée avec la raréfaction des produits, les usines entrent ainsi en compétitions avec les acteurs locaux pour accéder au poisson. Pour Abdoul Aziz DIALLO mareyeur de Joal

“ si les deux usines qu'on annonce ouvrent c'est fini pour la transformation, parce que les usines achètent la caisse de sardinelle à 3000 ou 3500 alors les transformatrices ne peuvent pas le faire. Si l'usine est capable de prendre toute la quantité débarquée il n'y aura rien pour les femmes. C'est sur qu'à la réouverture de l'usine OMEGA des conséquences suivront. La majeure partie des femmes de Joal travaille dans la transformation. Joal est dépendante de la transformation, elle contribue fortement au développement de la commune alors les usines emploient 3 à 4 personnes.”

Les prix dépendent surtout de la disponibilité du poisson. En effet, les usines comme les transformatrices attendent qu'il y ait beaucoup de poissons pour acheter. Et c'est dans cette situation que les usines plus fortes financièrement achètent tout l'excédent de poisson au détriment des transformatrices. Par exemple : au moment où il y a du poisson les usines peuvent payer jusqu'à 4000F et en ce même moment les transformatrices elles, attendent car ne pouvant payer cette somme ni la quantité des usines. »

En outre, Il serait aussi important de préciser que l'achat des usines est par période et que les mareyeurs sont meilleurs en prix. Le prix des usines est compris entre 1000 et 4000 f alors que

les mareyeurs les achètent jusqu'à 25 000f la caisse de 50 kg. Cela montre tous les méfaits que les usines peuvent causer aux pêcheurs. Cette année la somme la plus élevée est 2000 selon Assane NDOYE, et cela pousse les pêcheurs à verser leurs captures en mer que de les vendre aux usines.

En outre, sur le problème des emplois toujours, on a constaté la disparition de la senne de plage à Mballing. Et ce phénomène s'explique par le fait que les eaux usées et polluées déversées par les usines dans la mer tuent, ou en tout cas font fuir les poissons qui sont dans un rayon de 700 m si l'on croit BADOU NDOYE ancien pêcheur à Mbour. Cependant, celles qui sentent plus la présence des usines et qui sont directement menacées sont les transformatrices : ces dernières ont vu leurs activités tourner au ralenti et parfois à l'arrêt depuis l'installation des usines.

A Mballing, village où se trouve à la fois et paradoxalement un site de transformation et de nombreuses usines liées à l'exploitation du poisson dont COPELIT, les transformatrices souffrent énormément. Et ce désarroi est clairement lu dans les mots de Anta DIOUF mareyeuse de Mballing

“ Notre travail n'existe plus nous venons seulement pour la forme, les usines ont pris nos places. Moi je faisais travailler plusieurs que je payais et qui étaient je le sais des soutiens de famille, mais je suis obligée de les libérer. Les usines font plus que nous concurrencer, elles ont pris notre travail et nous, comme tu le vois, restons toute la journée à ne rien faire”

Les usines viennent et achètent le poisson à la place des mareyeurs et des transformatrices à des prix relativement plus élevés, ce qui amène donc ce déséquilibre.

“ Quand les usines achètent nous attendons. Et une pirogue entière ou plusieurs peut être achetée par l'usine. La plupart du temps on rentre bredouille. On ne voit plus le produit à cause de la raréfaction des produits oui, mais aussi à cause des usines. Si les produits sont rares et que le peu qu'il y a est pris par les usines comment nous nous pouvons travailler “ s'interroge NOGAYE SECK mareyeuse à Joal

En vérité le constat est clair les usines de poisson font perdre à la population et aux professionnels de la pêche une part très importante de leur économie et de leur assurance sociale. Cette situation de concurrence, de domination et exportation des produits halieutiques à des fins d'alimentation de volailles va inévitablement avoir une influence sur la sécurité alimentaire des populations qui, il faut insister, n'ont que la sardinelle pour assurer une partie de cette sécurité alimentaire.

3. Les effets sur la sécurité alimentaire:

La situation des usines de fabrication de farine et d'huile de poisson pose plusieurs problèmes, comme on l'a d'ailleurs montré, et parmi ces derniers, figure en grande partie celle de l'insécurité alimentaire. Les usines sont des menaces sérieuses à la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et même à l'équilibre socio-économique des populations de Mbour, Joal et

Mballing. Cela se comprend par le rôle important des femmes transformatrices de pourvoyeuses de produit aux marchés locaux.

Pour K SALL, “ *Si la ville de Joal est stable c’est parce que il y a la sardinelle qui sécurise l’alimentation des populations. Au Sénégal, il n’y a que le poisson, on n’a pas de pétrole, ni de diamant mais la sardinelle. Et ce qui est paradoxal c’est cette sardinelle que nous mangeons, qui assure notre sécurité alimentaire, qui fait vivre les villes côtières, c’est cette même sardinelle que nos Etats donnent aux usines pour une production de farine. Cela personne ne peut le comprendre... personne*”

Les sardinelles sont depuis toujours l’élément principal de la survie des populations. Aujourd’hui beaucoup de gens n’accèdent pas au poisson, il suffit de sortir de la commune de Mbour pour voir que les gens ne mangent pas de poisson où difficilement. Et les gens dans ces trois localités ont besoin de la sardinelle de par son faible prix et par sa disponibilité, elle est donc indispensable aux populations. “*c’est grâce à elle que l’on vit*” affirme un consommateur.

4. Les usines et leurs effets sur l’environnement et la santé publique:

Bien que les points notés plus haut, à savoir la surexploitation, la sécurité alimentaire et l’emploi sont d’une importance capitale et demeurent des sujets de réflexions profondes, la question des nuisances environnementales a, il faut le reconnaître, suscité beaucoup plus de controverses et de dénonciations. Parler des effets de ces usines sur l’environnement et la santé publique revient à discuter du problème de Mballing. Certes, les causes de cette émeute populaire ne sont pas à isoler des autres zones où les usines se sont installées, mais elle nous permet de voir d’une manière plus claire la réaction des populations face à cette usine et ses conséquences. Cette usine selon les populations est source de nuisance et de pollution de l’air par les émanations de gaz fétides et de particules solides depuis son installation et comme le constate M. MBAYE SENE

“ *Peut être que les gens ne connaissaient pas les effets des usines avant leur installation. Mais écoutez il est impossible de respirer quand l’usine fonctionne. Imaginez toute une journée sous cette odeur. Ici à Mballing on a même peur que la lèpre revienne.*”

Le constat sur les odeurs revient auprès de chaque personne interrogée, et serait source de plusieurs décès dans cette localité. Quand certaines personnes ont à un certain moment alerté en disant que les usines pouvaient nous causer des épidémies, les usines rétorquent le contraire. Mais les populations de Mballing restent persuadées « que l’usine est la source du retour de la lèpre ».

“ *Vous ne pouvez pas imaginer l’odeur que dégagent ces usines, l’odeur entre dans nos chambres et empêchent les gens de respirer, c’est insupportable. En plus les eaux déversées dans la mer tuent les juvéniles qui viennent se réfugier sous la surface*”

NOGAYE SECK MBALLING

“ *les usines donnent le cancer, même les villages environnants sentaient l’odeur. Les vieux sont morts à cause de l’odeur. Des particules sortaient de l’usine, touchaient la peau des populations ce qui augmente les nombres des allergies*” ANTA DIOUF MBALLING

5. Conclusion:

En définitive il est à noter que l'enquête s'est bien déroulée, cependant, on a eu certains problèmes pour avoir les autorités de la pêche, à savoir celle régionale et départementale. Après plusieurs tentatives on a compris une certaine réticence de ces dernières. Par ailleurs, ce qu'il y a surtout à retenir c'est la plainte des populations vis à vis de l'usine : dans toutes les trois localités les gens se disent fatigués de l'odeur que dégagent ces usines. Il serait temps de poser la problématique des lieux où l'on installe ces usines. Car si certains ont voulu donner une solution face aux méfaits des usines ce serait selon eux la délocalisation pure et simple.

¹ Il s'agit plutôt du nombre total d'usines de transformation des produits de la pêche

Rapport 3 :

PLAN

Introduction

1. Le contexte et justification de l'enquête

2. La collecte des informations

2.1 La zone d'enquête

2.2 Les cibles et les techniques de collecte de l'information

2.2.1 Les acteurs rencontrés

2.2.2 Les focus groups

2.2.3 Les entretiens

2.3 L'état des lieux sur les usines de farine de poisson à St louis

2.3.1 Les usines de farines existantes

2.3.2 Les usines en projet

2.3.3 Le mode d'approvisionnement

2.3.4 Les produits finis et leur destination

3. Les effets de la production de la farine de poisson

3.1 La surexploitation de la sardinelle : des avis partagés

3.2 L'insécurité alimentaire: une menace encore faible

3.3 Les pertes d'emploi: un risque encore minime

3.4 Les nuisances sur l'environnement et la santé publique des populations.

4. Recommandations

Conclusion

Introduction

Dans le cadre de la préparation du forum sur la production de la farine de poisson « **Enjeux pour les communautés côtières ouest africaines** », une enquête a été menée, du 21 au 28 août 2017 auprès des acteurs (pêcheurs, mareyeurs, femmes transformatrices, associations, syndicalistes) du secteur de la pêche artisanale à Saint-Louis en vue de recueillir leurs perceptions relatives aux conséquences liées à l'implantation des usines de farine de poisson en Afrique de l'ouest.

L'enquête a principalement mis l'accent sur la situation de l'implantation des usines à St Louis mais aussi sur les conséquences de la production de la farine de poisson au plan des ressources halieutiques (les sardinelles), des populations et de l'environnement.

La population cible de l'enquête a été principalement les pêcheurs revenus de la Mauritanie, les mareyeurs, les femmes transformatrices et les populations.

Menée durant une semaine, l'enquête a été riche en enseignements et en résultats que nous avons développés dans ce rapport.

1. Le contexte et justification de l'enquête

L'enquête intervient dans le cadre de la préparation du forum sur la production de farine de poisson en Afrique de l'ouest en septembre 2017 par un consortium d'organisations.

Il s'agit, pour les organisateurs, d'alimenter les discussions, à l'occasion du forum, par des données et des faits observés sur le terrain.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource halieutique, il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur la question avec une dimension inclusive qui prend en compte toutes les parties prenantes.

Les enquêtes menées sur le terrain dans les zones de communauté de pêche aideront à recueillir des données à partir desquelles des analyses, des objectifs, des stratégies et des actions pourront être envisagées.

2. La collecte des informations

Nous avons présenté, ici, la zone d'enquête, les cibles et les techniques de collecte de l'information, l'état des lieux sur les usines de farine de poissons à St Louis.

2.1 Présentation de la zone d'enquête (Saint-Louis)

Saint Louis, Ndar, en wolof est une ville historique fondée en 1659 et classée comme patrimoine mondial par l'UNESCO.

Avec une population de 237 563 habitants, elle est située à 264 km au Nord de Dakar et se situe à l'embouchure du Fleuve Sénégal près de la frontière mauritanienne.

Saint-Louis abrite l'une des communautés de pêcheurs les plus importantes au Sénégal avec plus de 4 000 équipages.

La pêche est aujourd'hui la plus importante activité économique de la ville.

2.2 Les cibles et les techniques de collecte de l'information

2.2.1 Les acteurs rencontrés

Dans le cadre de l'enquête, nous avons eu à rencontrer des pêcheurs, mareyeurs et des femmes transformatrices à Guet Ndar, Goxu Mbacc, Santhiaba, hydrobase.

Malgré un temps limité, nous avons pris en entretien quelques personnes de Bountou Ndour, un village non loin de l'implantation de l'usine chinoise pour recueillir leur perception sur l'installation de l'usine et sur les conséquences vécues.

2.2.3 Les focus groups

Pour avoir un maximum d'informations sur la question, nous avons utilisé la technique du focus group avec des pêcheurs revenus de la Mauritanie. Nous avons des groupes de 7 à 12 personnes choisies avec l'aide de quelques acteurs leaders de la pêche à Saint-Louis.

Ceci nous a permis de collecter des informations sur l'approvisionnement à Nouadhibou des usines, leur conditions de travail, d'une part et de recueillir leurs opinions sur les 4 impacts liés à la prolifération des usines de Farine, d'autre part.

2.2.4 Les entretiens

L'entretien non directif a été utilisé avec des mareyeurs, femmes transformatrices et autres acteurs en vue de mieux recueillir leur perception sur les effets liés à la production de la farine de poisson mais aussi sur la prolifération des usines.

Arrivée à Saint-Louis le lundi 21 août 2017, début de nos entretiens, nous avons pris contact avec une employée, en congé, d'une usine chinoise de farine de Poisson implantée dans la zone. Cette dernière nous a mise en rapport avec un des ses collègues qui nous a reçue le jeudi 24 août dans l'enceinte de l'usine.

Nous avons échangé sur les activités de l'usine et les effets de son fonctionnement dans la zone.

3. L'état des lieux sur les usines de farine de poisson à St louis

Ce point a abordé la situation relative aux usines de farine existantes, à des usines en projet, au mode d'approvisionnement, aux produits finis et leur destination.

3.1 Les usines de farines existantes

Au moment où nous avons mené cette enquête, la zone de Saint-Louis ne compte qu'une seule usine dénommée « **Sea Production** » appartenant à des chinois.

Cette usine emploie neuf (09) permanents Sénégalais et quinze (15) chinois. Les Journaliers sont au nombre de quinze (15) qui sont recrutés dans les villages environnants avec un salaire de deux (2000) F CFA par jour.

Tableau 01 : relatif aux statuts et effectifs de « Sea Production »

Statut	Effectifs
Expatriés chinois	15
Permanents sénégalais	09
Journaliers sénégalais	15
Total	39

A Nouadhibou, nos enquêteurs nous ont parlé de plus d'une trentaine d'usines installées dans cette Zone.

3.2 Les usines en projet

Selon les renseignements obtenus, aucune usine n'est actuellement en projet de construction à St louis.

3.3 Le mode d'approvisionnement

A Saint louis, l'usine Sea Production se ravitaille en matière première, au niveau du quai de pêche, avec un de ses agents ou fait appel à des mareyeurs qui lui font la livraison.

Quand le marché de Saint louis n'arrive plus à couvrir ses besoins, la zone de pêche de Joal est sollicitée pour lui fournir la matière première.

Les produits sont achetés entre 3000 et 4000F CFA la caisse de 50 kg et selon Monsieur NDIAYE, un agent qui s'occupe de l'approvisionnement « *au-delà de 4000F, l'usine n'achète pas de poissons car elle ne pourra pas s'en sortir. C'est pourquoi, en ce moment actuel, l'usine ne fonctionne pas car la ressource est rare et coûte très chère. Quand elle tourne à plein régime, l'usine achète entre 80 et 100 tonnes par jour* ».

Il est à rappeler, selon les experts, qu'il faut **5kg de poisson** pour avoir **1kg de farine de poisson**.

A Nouadhibou selon les acteurs interrogés, la plupart des usines de farine de poisson sont approvisionnées en matière première par des pirogues sénégalaises.

Dans les années 2013 et 2015 avec le protocole d'accord entre la Mauritanie et le Sénégal, le volet affrètement permettait aux pêcheurs sénégalais de faire le débarquement dans les usines par le biais d'un affréteur mauritanien mais beaucoup de problèmes étaient relevés à ce niveau entre l'affréteur et l'affrété.

Chaque partie dénonçait le non-respect des engagements de l'un comme de l'autre.

Pour la partie sénégalaise, parmi les difficultés soulevées, on peut citer :

- le prix d'achat non satisfaisant compte tenu des lourdes charges d'exploitation ;
- la non prise en charge des embarcations opérationnelles en carburant et en nourriture ainsi que les frais de séjour ;
- la non prise en charge des accidents en mer, des décès (pêcheur ou parent de 1^{er} degré).

Selon les pêcheurs et mareyeurs sénégalais, les Mauritaniens dénonçaient surtout l'abandon de certains équipages, le débarquement et la vente illicites, la non détention de documents d'Etat civil.

A part ce protocole d'accord qui existait entre la Mauritanie et le Sénégal, la majorité des usines à Nouadhibou prenait en service des embarcations sénégalaises par l'intermédiaire d'un mareyeur sénégalais ou mauritanien.

L'usine négociait soit directement avec le mareyeur sénégalais ou soit avec un mareyeur mauritanien qui à son tour discute avec un mareyeur Sénégalais, point focal entre le propriétaire de la pirogue ou les pêcheurs et l'usinier. C'est lui qui était chargé de négocier avec ces derniers moyennant une commission qu'ils n'ont pas voulu révéler.

Les contrats qui étaient soit de type écrit ou verbal (le plus souvent) mettaient l'accent sur le financement ou non de la pirogue, les contrats renouvelables autant de fois et dont la durée peut varier entre 4 et 6 mois.

Mais quelle que soit l'option prise, les débarquements de ces pirogues étaient exclusivement réservés aux usines qui ont sollicité leurs services.

Les pirogues qui ont pris l'engagement d'être financées, recevaient des montants qui peuvent aller de 15 à plus de 40 millions de F CFA.

Le financement dépend des besoins de la pirogue. Pour celles qui n'ont pas de matériels, l'offre peut aller de 30 et 40 millions et pour celles qui en ont, elle varie entre 15 et 20 millions.

Pour les pirogues financées, la tonne de poissons était facturée entre 31 000 et 32 000 ouguiya soient 45 000 à 50 000 F CFA, pour celles non financées le taux varie entre 40 000 et 50 000 ouguiya soit 62 000 et 77 000 F CFA.

Tableau 02 : relatif à la situation des pirogues sous contrat avec des usines

Statuts pirogues	Financement	Tonnage	Prix d'achat /tonne	Durée contrat
Sans équipement	Entre 30 et 40 millions	Entre 25 et 30 tonnes	Entre 45 000 et 50 000 F CFA	4 et 6 mois renouvelables autant de fois
Avec équipement	Entre 15 et 20 millions.			
Non financés	-	Entre 25 et 30 tonnes	Entre 62 000 et 77 000 F CFA	

Pour le remboursement, le financement était divisé en 3 tiers répartis comme suit :

- 1/3 pour les filets ;
- 1/3 pour l'équipage, la pirogue et la machine ;
- 1/3 pour le crédit.

La majorité des pêcheurs interrogés n'ont pas dénoncé le mode de remboursement mais plutôt les prix d'achat des débarquements imposés par les usiniers qui ne leur permettaient pas de faire des bénéfices ou d'éviter des endettements.

Pour s'extirper de ces situations, des pêcheurs, accompagnés le plus souvent de leurs femmes, pendant leur séjour, trouvaient un subterfuge qui consistait à donner une part des captures à ces dernières qui pouvaient les vendre aux usines à raison de 45 000 à 50 000 Ouguiyas la tonne.

Il faut noter aussi qu'en connivence avec les minotiers ou le mareyeur intermédiaire, des pêcheurs pouvaient vendre leur débarquement comme par exemple la prise « des poissons nobles » à d'autres usines ou à des privés. Mais il faut souligner que ces sommes perçues vont aider à solder les crédits.

Les principaux produits fournis aux usines sont des sardinelles rondes, plates et des ethmaloses. Le débarquement journalier par pirogue était estimé autour de 25 à 30 tonnes.

Par ailleurs, les pêcheurs ont profité des interviews pour aborder les difficultés rencontrées en Mauritanie.

En effet, à côté de la dénonciation des prix d'achat du tonnage des captures, les pêcheurs ont déploré les tracasseries des policiers et agents de surveillance marine, appelés « marins » dans leur jargon, mais aussi de la non-assistance, en cas de problème, du Consulat sénégalais à Nouadhibou.

3.4 Les produits finis et leur destination

A Saint Louis principalement, l'employé de l'usine interviewé a confirmé que toute leur production est envoyée en Chine et aucun produit fini n'est vendu sur le marché national.

D'après les acteurs interrogés, à Nouadhibou, la production n'est pas destinée au marché local, toute la production est exportée vers la Chine et le Japon.

4. Les effets de la production de la farine de poisson

Il a été question de s'informer sur les effets de la production de la farine de poisson sur la ressource, les populations et l'environnement.

4.1 La surexploitation de la sardinelle : des avis partagés

Les avis sont partagés sur la question de la surexploitation de la sardinelle dans la mesure où si une partie estime que la ressource est surexploitée, l'autre défend le contraire.

Ceux qui défendent la thèse de la surexploitation soulignent que l'installation d'usines de farine appelées « Moka » à Nouadhibou dont la plupart sont approvisionnées en matière première par les pêcheurs Saint-louisiens a favorisé l'augmentation des pirogues de la senne tournante à Saint Louis dont le nombre a triplé en l'espace de cinq (05) ans.

Cela a conduit à un niveau d'exploitation substantielle qui a rendu l'activité de pêche de plus en plus dynamique. Il s'y ajoute également des pratiques de pêche hors normes comme l'utilisation des mono filaments.

Tout compte fait, les pêcheurs ont doublé leurs efforts de pêche pour satisfaire autant que possible la consommation des usines à St-louis et Nouadhibou.

Par ailleurs, la hausse du nombre de pirogues de senne tournante a été également accentuée, par le chômage de la population jeune de la zone côtière qui ne trouve pas d'autres activités que la pêche. C'est ainsi que Mr Sakho souligne que « depuis qu'on a 10 ans, on ne connaît que la pêche et c'est la seule activité qu'on trouve à Saint Louis et qui peut nous permettre de gagner

notre vie » et « la sollicitation des usines de Moka nous a permis de gagner plus d'argent et d'être toujours fonctionnel ».

Pour d'autres, particulièrement les pêcheurs, qui ont plus de 25 ans d'expériences, la sardinelle n'est pas surexploitée à Saint Louis, elle se raréfie du fait de l'ouverture de l'embouchure qui a favorisé la migration rapide des espèces vers la Mauritanie en quête d'eaux plus favorables à leur reproduction. Et Monsieur B. Sené d'ajouter que « ces espèces n'ont pas besoin de visa pour migrer ».

C'est ainsi que les pêcheurs saint-louisiens ont des problèmes avec les gardes Mauritaniens car obligés d'aller dans leurs eaux maritimes jugés plus poissonneuses pour capturer un maximum de poissons.

En plus, ils sont convenus dans un esprit stoïcien que le développement de la ressource dépend de la volonté divine.

Il ressort de l'enquête à Saint-Louis qu'un système de rotation a été mis en place entre les pirogues de senne tournante. Sur environ 4000 pirogues, deux groupes ont été constitués pour faire l'activité de pêche de 1 jour sur 2. Ce système a été adopté pour réguler les prises et éviter les rejets.

C'est ainsi qu'un membre de l'administration des pêches relève une contradiction du gouvernement dans la politique de l'effort de pêche, il estime que « c'est paradoxale de lutter contre l'effort de pêche en distribuant des moteurs hors-bords et en autorisant des usines de farine de poisson au moment où la sardinelle se raréfie. »

Cependant, il a été observé que, malgré l'organisation des acteurs, des rejets de capture sont constatés au niveau des plages en période de fortes abondances de la ressource.

Mais selon la majorité des acteurs interrogés, cela n'est pas dû à une surpêche mais plutôt à un système de distribution défaillant.

En effet, ils pensent qu'on ne peut parler de surpêche quand l'offre est supérieure à la demande car au moment où les produits sont rejetés, il y a des localités qui n'ont pas accès aux poissons.

A ce titre, à l'unanimité, ils ont dénoncé le manque d'organisation dans l'approvisionnement en produits halieutiques de la population locale et proposent l'autorisation d'autres industries de farine de poisson.

La raison d'une telle proposition résulte du fait que s'il y'avait un maximum d'usines de farine, on ne parlerait plus de rejet de sardinelles à Saint-louis. A cet égard, **M. Gaye** estime que « les usines peuvent être une solution aux problèmes de rejet des captures ».

Dans le même sillage, **M. A. Faye**, pêcheur mareyeur indique qu'« au moment où Saint Louis manque de complexes frigorifiques, la présence de deux usines de farine de poisson pourraient régler la surproduction des captures. »

Ces réflexions témoignent d'un manque d'information et de communication des acteurs sur l'état des ressources.

En dépit de cette problématique de surexploitation, l'enquête nous a permis de relever quelques contraintes liées à l'exploitation de la sardinelle

Le secteur de distribution étant libéralisé, seuls les mareyeurs qui ont des moyens financiers peuvent, tant bien que mal, assurer des liaisons dans certaines localités.

Selon nos enquêtés, ces insuffisances dans la distribution du poisson sont dues également à un manque de volonté politique de l'Etat en matière d'infrastructures, d'accompagnement des acteurs, de logistique pour assurer l'acheminement des produits halieutiques dans les zones les plus reculées.

4.2. L'insécurité alimentaire : une menace encore faible

Selon les acteurs, la consommation locale est assurée par la pêche artisanale surtout pour les petits pélagiques. En fait, peu de populations peuvent acheter les poissons dits « nobles » ou accéder à d'autres protéines animales. La seule alternative qui reste est constituée par les petits pélagiques qui, malgré parfois la flambée des prix et la raréfaction de la sardinelle, sont plus accessibles.

En outre, quelle que soit la disponibilité de la ressource, l'approvisionnement des usines semble moins rentable que celle de la population locale. En effet, selon les pêcheurs, mareyeurs et femmes transformatrices, les prix vendus aux consommateurs locaux sont toujours plus intéressants que ceux proposés par les usines.

En plus de cela, la consommation humaine est privilégiée car pour eux c'est une obligation citoyenne.

Cette position de certains acteurs peut être justifiée du fait de l'existence unique d'une usine de farine de poissons à Saint-Louis.

Cependant, Monsieur **M. Dieng**, leader pêcheur et syndicaliste note que « *que l'installation des usines de farine de poisson peut être une concurrence dangereuse pour la consommation humaine et peut provoquer la sous-alimentation des personnes, car la sardinelle est le seul moyen d'accéder aux protéines animales pour la majorité des populations* » et il ajoute « (...) le nombre de kg de sardinelle utilisé pour faire un kg de farine de poisson favorise la surexploitation »

4.3 Les pertes d'emploi : un risque encore minime

Comme indiqué précédemment, le marché local est plus offrant en termes d'achats de petits pélagiques que les usines de farine.

Ainsi selon les acteurs, la présence de l'usine pour le moment n'est pas une menace pour leur emploi.

En effet, les prix proposés par les Mareyeurs et femmes transformatrices sont plus intéressants que ceux proposés par les usines. Par exemple, là où la caisse de 50 Kg de sardinelles coûte 5000 F CFA, l'usine ne peut en proposer qu'entre 3000 et rarement 4 000F.

Selon, Monsieur **M. Sadio**, mareyeur « les usiniers ne peuvent pas nous concurrencer, nous mareyeurs ou les femmes transformatrices, car l'usine qui est là à Saint louis ne fonctionne que quand la ressource est très abondante et que les caisses de 50 kg ne dépassent pas 5000F » et il ajoute « que quand les caisses atteignent 10 000 voire 15 000, l'usine est à l'arrêt.»

Mareyeurs, femmes transformatrices reconnaissent que les prix d'achat que propose souvent l'usine sont toujours en deçà de leur offre.

Et d'après **Madame A. Séne**, femme transformatrice, « *parfois, les gens de l'usine viennent au quai mais ils rentrent bredouilles, au moment où nous pouvons acheter la caisse à 6 000F* ».

Ce propos de **Madame Séne**, une de ses collègues la confirme en indiquant elle aussi que « L'usine ne peut pas être notre concurrent ou menacer notre activité, car le prix qu'elle propose n'arrange pas le pêcheur » et elle ajoute que « l'usine ne peut pas acheter une caisse à 5000 alors que nous, nous pouvons même dépasser cette somme»

Mais, les acteurs déplorent le fait que les usines de farine n'ont aucun impact économique dans nos pays. En conséquence **Madame Y. Fall**, mareyeuse et leader de groupement féminin souligne que « en plus de favoriser l'effort de pêche, les usines de farine de poissons n'ont aucune retombée économique dans les villes d'implantation et ne recrutent qu'une dizaine de personnes avec des salaires maigres et les odeurs qu'elles dégagent hantent le sommeil des habitants et constituent un véritable danger pour la santé de la population locale ». Elle ajoute qu' « elles participent à la destruction de la couche d'ozone ».

4.4 Les problèmes écologiques et de santé publique

L'ensemble des acteurs interrogés soutiennent que la fumée âcre et l'odeur nauséabonde que dégagent les usines ont des conséquences environnementales sur la zone d'implantation et sur la santé de la population locale.

D'après les pêcheurs refoulés de la Mauritanie, cette situation a fait que les « Moka » terme utilisé en Mauritanie pour désigner les usines de farine de poisson ont été délocalisées et installées en dehors des habitations. Les autorités mauritaniennes auraient même exigé que quand les fumées envahissent les maisons qu'elles arrêtent de fonctionner et reprennent leurs activités que quand l'intensité de la propagation de la fumée s'atténue.

A ce titre, ils soulignent que le choix des sites et le respect des normes environnementales sont obligatoires et exigés des usiniers.

Et selon **Madame D. Séne**, femme transformatrice revenant de Mauritanie « *pour autoriser une usine à s'installer, les autorités doivent choisir un site qui est à 20 ou 30 km des habitations, car l'odeur nauséabonde que les usines dégagent est insupportable à respirer.*»

L'entretien fait avec quelques personnes de Boutou Ndour sur "Sea Production", implantée à Mbambara, non loin dudit village a révélé le constat fréquent de la toux et du rhume dans le village.

Les habitants interrogés déplorent l'odeur pénible et la pollution atmosphérique qu'ils sont obligés de subir à chaque fois que l'usine démarre ses activités.

A cet égard, nous avons fait des entretiens avec des pêcheurs, mareyeurs et quelques habitants du village pour recueillir leurs opinions sur les conséquences de la production de farine dans les zones en question.

Contrairement à ceux qui défendent que l'installation des industries de farine a favorisé le développement des maladies infectieuses dans les sites d'implantation à Nouadhibou, des pêcheurs signent et persistent qu'ils n'ont pas vu de malades affectés dans cette ville.

Le seul fait constaté selon eux, c'est la forte fumée noire grisâtre qui se dégage des minoteries et qui se propageait dans l'atmosphère au gré du vent empêchant de respirer convenablement.

Cependant, l'article de « l'Authentique » du 19 janvier 2017 repris par C.R.I.D.E.Mⁱⁱ est en opposition avec le point de vue des pêcheurs en indiquant que *«selon des sources en provenance de **Nouadhibou**, 187 femmes ont fait des fausses couches entre le 1er janvier 2017 à nos jours, tandis que 80 enfants sont actuellement hospitalisés en dermatologie au niveau de l'hôpital de **Nouadhibou** qui compte 9 chambres pleines de malades, victimes du **Moka** ».*

D'après cet article, les usines de Moka constituent un véritable problème de santé publique. Cette thèse est confirmée par l'enquête menée à Boutou Ndour à Saint-Louis, où les interrogés ont révélé que depuis Sea Production s'est installée dans leur localité, la population est affectée de toussotement et de rhume.

C'est ainsi que **Monsieur Lô**, habitant du village souligne que *« depuis son installation, le rhume et la toux sont fréquemment constatés dans le village obligeant l'entreprise de prendre en charge l'achat des ordonnances ».*

Dans la même lancée, Madame K. Fall, femme ménagère révèle que « les enfants qui se baignent au fleuve se plaignent des démangeaisons et de picotements et leur corps dégage une odeur semblable aux odeurs de fosses septiques obligeant les parents à leur interdire d'y aller ».

En outre, ils s'offusquent de la pollution atmosphérique et fluviale et d'après eux, *« des poissons morts sont souvent constatés dans le fleuve et surtout pour les carpes ».*

La population avait manifesté et fustigé l'autorisation de l'usine de pouvoir s'installer dans les lieux. A cet effet, une pétition avait été lancée par un groupe pour sa délocalisation. Entre temps, un comité composé de 6 personnes habitants du village a été mis en place pour être intermédiaire entre la population et les responsables de l'usine.

Les discussions avec ces derniers ont permis l'augmentation de la cheminée qui n'est pas toujours à la norme (selon les 2 membres du comité interrogés), l'arrêt du versement des

déchets toxiques dans le fleuve et l'engagement de l'usiner à mettre un filtre pour atténuer la virulence des fumées.

En attendant, les populations continuent de fustiger la fumée dense-grisâtre qui se rabat sur tout le village en pleine activité de l'usine.

A cet effet, **Madame M. Sall**, enseignante qui était l'une des initiateurs de la pétition note que *« L'encens que nous achetons ne nous sert à rien, nos chambres sont comme des fosses septiques, même nos habits ne sont pas épargnés, quand vous vous déplacez dans un lieu hors du village, on vous demande là où vous étiez car tellement il y'a une odeur que dégage vos habits.»*

Pendant le fonctionnement de l'usine, ils remarquent que le ciel est assombri et l'air est empesté polluant l'enceinte des maisons et des chambres. Les populations ont déploré le fait qu'il n'y a pas aucune d'étude d'impact avant l'installation de l'entreprise.

Révélation de l'enquête :

- **du côté des pêcheurs et Mareyeurs**

L'enquête a révélé, en opposition à ceux qui dénoncent la prolifération des usines de farine de poisson, que les pêcheurs et mareyeurs souhaiteraient que ces industries soient de plus en plus nombreuses.

Leur position se justifie par le fait que leurs activités peuvent éviter des méventes en temps d'abondance de la sardinelle et des rejets constatés sur les plages ces dernières années. A cet égard, **Monsieur B. Mbengue** pêcheur indique que *« installer 2 à 3 usines à Saint louis peut régler le problème des rejets de nos captures ».*

Ils sont aussi sûrs qu'il n'y aura plus d'invendus car les Mokas achètent des poissons pourris et dans ce cas ils ne subiront plus de pertes et leurs activités auront plus d'impact économique.

Ce qui signifie que ces acteurs sont plus animés par le profit que les conséquences désastreuses que peuvent provoquer ces minoteries. En plus, ils ne se soucient pas de la durabilité de la pêche.

L'autre révélation de l'enquête est que les mareyeurs intermédiaires gagnaient plus d'argent que les pêcheurs qui fournissaient la matière première aux usines et ces derniers avec le système de financement octroyé pour approvisionner les usines s'endettent à long terme.

Mais ce système leur a permis à certains de réfectionner leur maison familiale en état de ruine, d'acheter des terrains et de les construire, d'avoir de la liquidité pour faire face aux dépenses et satisfaire leurs besoins familiaux et sociaux.

- **du côté des chinois**

Les chinois pour s'intégrer, au-delà de la responsabilité sociale de l'entreprise, se sont adaptés aux réalités socio- culturelles de la population locale.

En effet en plus de la prise en charge des ordonnances liées aux rhumes et aux toux, l'usine participe financièrement à l'amélioration des conditions de vie du village :

- sur le plan sanitaire, les chinois ont réfectionné la case de santé du village, qui n'était plus dans la pyramide des cases de santé, d'une valeur de deux millions (2 000 000F) y compris l'achat de médicaments ;
- sur le plan religieux, ils contribuent à l'organisation de cérémonies religieuses dans le village.

En somme, ils tissent des liens de cohésion et de solidarité pour être acceptés dans la communauté.

- **du côté de la gouvernance du secteur de la pêche à Saint louis**

La zone de saint louis en matière de gouvernance de la pêche vit beaucoup de contraintes.

En effet, la ville manque d'infrastructures ; il n'y a pas de quai de pêche qui est à la norme et il n'existe pas de complexes frigorifiques, les deux chambres froides existantes sont **louées** à des privés.

La seule infrastructure de dernière génération trouvée c'est le site de transformation de Goxxu Mbacc qui depuis son inauguration en Mars 2017 par le Président de la République n'est pas fonctionnel.

Interrogée, la responsable des femmes transformatrices Mme N.Seck ne comprend pas pourquoi les autorités municipales tardent à lui remettre les clefs alors que tout le matériel est en place pour le démarrage des activités.

Au-delà du manque d'infrastructures, les acteurs dénoncent la surveillance quasi inexistante des eaux marines sénégalaises et la présence de bateaux étrangers particulièrement à Saint-Louis ainsi que la violation des gardes côtes mauritaniens dans la zone de Goxxu Mbacc.

Après avoir recueilli des informations auprès des acteurs, nous avons relevé que le secteur de la pêche artisanale manifeste beaucoup de carences sur le plan organisationnel et opérationnel au niveau national et régional.

C'est pour ces raisons que nous avons formulé quelques recommandations.

4. Recommandations

- **Pour l'Etat,**
 - de construire des infrastructures pour assurer la durabilité de la pêche artisanale ;

- de développer des campagnes d'information et de communication sur la pêche durable et surtout sur la surexploitation des petits pélagiques ;
- de développer des stratégies palliatives pour une pêche artisanale durable ;
- de sensibiliser et de former les pêcheurs sur les risques liés à la surexploitation de la ressource halieutique.

- **Pour les organisations Professionnelles,**

- de faire des campagnes de sensibilisation et d'information sur les conséquences de la prolifération des usines de farine de poisson auprès des acteurs et particulièrement les pêcheurs et mayeurs ;
- de développer le plaidoyer auprès des autorités pour davantage alerter les autorités de l'exécutif et du législatif ;
- en rapport avec les populations, de faire pression sur les usines déjà existantes pour les inciter à respecter les normes en matière environnementale.

5. Conclusion

Au terme de notre enquête, il ressort des interviews que les principaux acteurs qui constituent le secteur de la pêche à Saint Louis, à savoir pêcheurs et mareyeurs en majorité sont favorables à l'installation des usines de farine de poisson. Le constat est qu'ils se soucient plus de ce qu'ils gagnent que des conséquences sur la ressource, les populations et l'environnement.

C'est pour ces raisons, ils ont souhaité que les gouvernements mauritanien et sénégalais entament des négociations pour qu'ils puissent retourner en Mauritanie et continuer à travailler avec les Moka dans la mesure où ils se sont rendus compte qu'étant leurs principaux fournisseurs « *la moitié des usines ont fermé, faute de matière première.* »

Cependant parmi les interviewés, certains très avertis du danger lié à la prolifération des usines de farine de poisson sont contre leur autorisation à s'installer dans nos pays. Ces derniers ont surtout mis l'accent sur le rapport nombre de kg de poissons à avoir pour faire un kg de farine poisson mais aussi sur les problèmes écologiques et de santé publique qu'ils ont empiriquement observés depuis l'implantation de ces usines.

¹ www.cridem.org

Rapport 4 :

I. Les structures institutionnelles ciblées sont : le CRODT, la DPM, la DITP, l'IUPA, la DEEC. Seule la DITP a fait l'objet d'une rencontre pour la collecte d'informations.

1. La Direction des Industries de Transformation des Produits de la Pêche (DITP)

1.1. Missions

Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n2011-1255 du 23 août 2011, la DITP est chargée, de la mise en œuvre de la politique de l'Etat, en matière de transformation, de

conservation, de transport et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture sur toute la filière de l'exportation.

La DITP, à travers le Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes et la Division des Inspections et du contrôle joue le rôle d'une **Autorité Compétente**, c.à.d. une autorité Etatique qui est la seule compétente à donner l'agrément aux industries de transformation du secteur de la pêche et le contrôle de leurs produits.

1.2. Procédures de délivrance des agréments techniques des établissements

Pour toute demande d'implantation et d'agrément d'établissement, il faut satisfaire les conditions suivantes :

- a. Statuts de la société ;
- b. Document d'information sur le projet ;
- c. Certificat d'existence ou d'enregistrement ;
- d. Plan de situation et d'aménagement des installations (Etude technique de vérification sur le terrain de la conformité du plan d'aménagement et de la zone d'implantation pour validation par les agents de la DITP) ;
- e. Autorisation Direction Environnement et Etablissements classés (quitus d'étude d'impact environnemental délivré par les agents de la DEEC) ;
- f. Autorisation préalable du Ministre de la pêche.

Au cas où les dossiers sont complets, il sera procédé à une inspection technique des installations et équipements, pour voir la conformité des matériaux utilisés. A l'issue de l'inspection une décision favorable ou non est délivrée. Si la décision est favorable le directeur de la DITP délivre à l'entreprise un agrément pour l'exportation vers tous les pays hors U.E, ensuite une demande est adressée à l'UE pour avis en vue d'une éventuelle intégration dans la liste des entreprises agréées afin de lui permettre d'exporter dans les pays de l'U.E.

La dernière condition relative à l'autorisation préalable du ministère de la pêche a toujours été occultée, c'est avec l'avènement du ministre Haidar qu'elle a commencé à être appliquée. Il faut toutefois noter que cette condition a toujours été une disposition contenue dans les deux derniers codes, respectivement avec le code de 98-32 (article 42) et celui de 2015-18 (article 81).

« L'installation et le fonctionnement d'établissement de traitement de poisson sont soumis à l'autorisation préalable du ministère chargé de la pêche » code de 98-32 (article 42)

« Dans le but d'ajuster les capacités de traitement au potentiel halieutique, l'installation et le fonctionnement des unités de traitement des produits de la pêche sont soumis à l'autorisation préalable du ministère chargé de la pêche maritime » code 2015-18 (article 81).

Actuellement, on dénombre sept unités dont trois font de la farine et de l'huile de poisson et exportent dans et hors UE. Les quatre autres font uniquement de la farine et exportent hors UE.

1.3 Liste des entreprises de pêche (Mise à jour Décembre 2016)

a. unités de transformation agréées à l'exportation vers l'UE

N °	nom établissement	adresse	activités	contact
1	AFRICA FEED	Croisement Yenne	Farine et huile	Tel : 77 260 91 83
2	COPPELIT AFRIQUE	Village de Mballing - MBOUR (Commune de Malicounda)	Farine et huile	Tel : 33 957 26 83 : 33 957 92 57
3	OMEGA FISHING	Quai de pêche Joal (Commune Joal-Fadhiouth)	Farine et huile	Tel : 33 957 68 44

b. unités de transformation agréées à l'exportation hors UE

N°	nom établissement	adresse	activités	contact
1	AFRIQUE AZOTE	Avenue Félix Eboué Bel-air Dakar	Farine	Tel : 33 832 78 80
2	AVIMAT	Sébi Ponty	Farine	Tel : 338384903
3	NSAAP	Mballing/Mbour	Farine	Tel : 33 824 63 41
4	SENEGAL PROTEINE	Quai de pêche Môle 10	Farine	Tel : 33 821 37 83
5	UPAMA	Rufisque (Bata)	Farine	Tel : -----
6	GIE FERMAGRI	Keur Massar	Farine	Tel : -----

2. La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)

Sous la tutelle de Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances.

2.1. Missions :

A cet effet, elle a pour mission :

- La prévention et le contrôle des pollutions et nuisances ;
- Le suivi des actions des divers services et organismes intervenant dans le domaine de l'Environnement ;
- L'élaboration des textes juridiques concernant l'Environnement ;
- Le suivi des conventions relevant de ses missions ;
- L'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, programmes et projets de développement par l'évaluation environnementale ;
- La gestion de l'installation classée pour la protection de l'environnement ;
- La gestion du littoral.

2.2. Organisation :

Les divisions et structures rattachées sont:

- Une division des Evaluations d'impact ;
- Une Division de la prévention et du contrôle des Pollutions et Nuisances ;
- Une Division des installations Classées ;
- Une Division Gestion du Littoral ;
- Une Division Administrative et Financière ;
- Une Cellule Développement durable ;
- Une Cellule de la Planification et du Suivi Evaluation ;
- Une Cellule des Affaires Juridiques ;
- Une Cellule Communication ;
- Un Centre de Gestion de la Qualité de l'Air ;
- Un Centre Régional de la convention de Bâle ;
- Un Centre de Gestions des Urgences Environnementales ;
- Quatorze divisions régionales sur l'ensemble du territoire.

Au Sénégal, le Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA) ne dispose pas d'indications sur les quantités en suspension dues à la farine de poisson et aucune substance composant celle-ci n'est suivie comme élément dangereux. En 2016, on a enregistré une dizaine d'usines installées dont la plupart utilisent les sardinelles comme intrants et où la pollution est devenue forte localement et incommodante. Les dispositions du Code de l'environnement et les structures de contrôle mises en place devaient empêcher les désagréments causés aux populations riveraines. Dans les localités visitées lors de l'enquête de 2017, les plaintes des habitants sont nombreuses ; elles portent sur le choix des zones d'implantations proches des habitations, sur les mauvaises odeurs dans les maisons, sur les affections, gênes respiratoires et allergies, sur les zones contiguës où sont déversés des produits nocifs détruisant toute vie alentour. Les services compétents de la DEEC/MEDD ont enregistré en 2016 (à travers le numéro vert 1221), 302 déclarations dont 12,5% touchent la pollution de l'air. Cette même année 244 installations classées devaient être inspectées dont 3 usines de farine de poisson. Les communautés côtières gagneraient à être informées de l'existence du numéro vert 1221 et de l'obligation de faire faire une étude d'impact environnemental et social avant agrément pour l'installation d'une usine de farine de poisson.

NB : Il faut noter qu'avec les dispositions des articles contenus dans les deux codes cités, la responsabilité du ministre de la pêche est systématiquement engagée pour toute installation d'une unité de transformation des produits de la pêche.

II. Les Structures Professionnelles (Sénégal Protéine et Afric-Azote)

1. Sénégal Protéine

L'usine de production de farine de poisson est née d'une idée de l'Etat du Sénégal qui voulait en 1975 valoriser les déchets en augmentation continue, issus des industries de traitement des produits de la pêche dans l'enceinte du port de Dakar notamment les conserveries du Sénégal et les surplus des captures des navires de pêche. La matière première devait être composée de 60% par les déchets des industries de transformation des produits de la pêche et de 40% par les surplus des captures des navires.

L'Etat pour la réalisation du projet avait fait appel :

- aux amateurs sardiniers ;
- aux sociétés de la pêche à participation de l'Etat (SAFCOP, BNDS, SOFISEDIT) ;
- à l'Union des coopératives de pêche ;
- et aux hommes d'affaires sénégalais non directement liés à la pêche.

Le projet consistait à la réalisation d'une unité de production de la farine de poisson pour une capacité de de traitement de 50T de matière première/jour, avec possibilité de la porter jusqu'à 100T/jour.

L'usine a été implantée dans l'enceinte du port en tenant compte des aspects écologiques et environnementaux liés à la production de la farine de poisson (pollution par les déchets, par l'odeur et par la fumée.) L'entreprise choisie par l'Etat pour la construction de l'usine était danoise et s'appelait « ATLAS », le financement provenait du royaume de Danemark.

En 1987 l'Etat se retire pour laisser l'exploitation à des privés sénégalais qui vont entreprendre de revoir beaucoup d'appareils mal conçus par les danois afin d'améliorer les performances du dispositif de réduction des nuisances en rendant plus efficace le système de désodorisation et en installant une pompe aspirante et refoulante de l'eau de mer pour créer les conditions d'une usine sans fumée. Aussi les charges d'exploitation se sont fortement accrues face à cette situation nouvelle ou il fallait davantage satisfaire les exigences environnementales du fait de la proximité de l'usine avec le centre-ville.

L'usine emploie actuellement 30 permanents et 20 journaliers avec d'énormes charges liées au fuel et à l'électricité (60% des charges de production) pour répondre aux normes environnementales grandes consommatrices d'énergie.

L'approvisionnement en matière première est devenu difficile à cause des faibles quantités de déchets générés par les unités de transformation avec qui, l'usine a contractualisées dans l'enceinte du port (CONDAK, SOPASEN, SENEGAL-PECHE). Avec les installations de Sénégal-Protéine il faut 100tonnes de matière première pour produire 20tonnes de farine de poisson. Le niveau d'approvisionnement actuel de l'usine est très faible avec un temps de travail réduit et une production annuelle de farine avoisinant les 1000tonnes.

L'usine est fortement concurrencée par celles étrangères Installées au Sénégal au nombre de trois (03) qui, bénéficient du statut d'entreprise franche d'exportation et déversent des quantités énormes sur le marché local de la provende. On peut citer en exemple l'usine Coppellit-Afrique de Mbour qui a récupéré les 80% du marché de Sénégal-Protéine avec son client provendier AVISEN.

Par ailleurs il a été évoqué les vellétés d'installation d'une usine de production de la farine de poisson par la nouvelle société russe Flash-Africa dans l'enceinte du port en face de Sénégal-Protéine.

2. Afric Azote

NB : La société Afric-Azote n'a pu être rencontrée pour des raisons de retard liées à son mode d'administration interne. Nous avons recueilli quelques données sur le site www.africazote.com

« Afric Azote est une entreprise sénégalaise créée en 1967 et spécialisée dans la production de Farine et d'huile de Poisson.

Objectifs :

Objectif 1 : Maitrise des approvisionnements de matières premières

Objectif 2 : Politique d'investissements sur la qualité produit et l'efficacité énergétique

Objectif 3 : Respect des normes environnementales

Stratégies :

-Approvisionnement : Notre politique d'approvisionnement est basée sur le respect des normes environnementales ainsi que le renouvellement des ressources halieutiques,

Nous utilisons principalement des rebus de poisson issus des usines de transformation de produits halieutiques type sole, rouget, saint pierre, lotte, thon,... Nous signons des contrats d'approvisionnement avec ces structures afin de garantir des taux de protéines de qualité.

-Qualité : Nous procédons à des analyses régulières de nos produits dans des laboratoires agréés par le ministère du commerce du Sénégal (Lanag, Institut pasteur,...) afin de garantir la conformité de nos cahiers de charge. Nous mettons également tous les moyens en œuvre pour éviter toutes transmissions de bactéries ou de facteurs endogène.

-Place dans le monde : Nous avons fait le choix de s'ouvrir à l'international. Nous sommes sollicités par une large clientèle (Russe, Chinois, Turc, Ivoirien, Français, Espagnol,...). Afric Azote a pour ambition de se positionner comme un leader reconnu dans le marché de l'alimentation pour volaille.

*Fort de son expérience, Afric Azote a su se construire une place importante dans son domaine. Aussi bien dans l'approvisionnement que dans la vente, nous avons une relation fidèle qui nous lie avec nos partenaires, dont certains, depuis **50 ans**. Notre activité tourne essentiellement à l'exportation, où nous réalisons une grande partie de nos ventes.*

*Nous produisons de manière industrielle de la farine de poisson avec une teneur élevée en taux de protéine allant de **62 à 65%**. Les principales espèces que nous utilisons sont le thon, la sardinelle, du rouget, sole,...*

*Nous disposons de deux unités de fabrication dont la capacité de production dépasse les **7500 Tonnes** annuelles.*

Afric Azote commercialise de l'huile de Poisson destinée à l'alimentation de volaille ou bétail,

l'aquaculture ou la pisciculture,

l'alimentation pour les animaux de compagnie,

l'industrie pharmaceutique, cosmétique, nutraceutique,...

l'industrie du cuir

autres spécialités chimiques

*Notre Huile de poisson est riche en **Omega 3 > 26%** et beaucoup à l'affut de notre clientèle étrangère.*

Nous transportons l'huile habituellement par Flexitank, fûts, Containers ISO

III. Les provendiers ou fabricants d'aliments de volaille/de bétail/d'aquaculture (NMA, AVISEN, SENEMA, SEDIMA, GMD)

NB : Le marché local de la provende est un grand consommateur de la farine de poisson. Actuellement nous ne disposons d'aucune information sur le volume de farine utilisé par les

provendiers. Toutefois nous pouvons présumer l'utilisation de volume important de farine de poisson, avec le développement de l'aviculture et de la pisciculture.

Rapport 5:

Les enquêtes ont été menées sous formes de discussions de groupes au niveau des sites de débarquement de Gunjur, Kartong, Sanyang et Brufut avec les acteurs de la pêche artisanale (pêcheurs, transformateurs et commerçants) et des investigations de terrain.

Pour une meilleure appréciation de la problématique, il a été procédé à la revue documentaire sur les textes et règlements en vigueur sur la pêche en Gambie, notamment :

- la législation gambienne en matière de pêche (Loi sur les pêches de 2007 ses règlements connexes de 2008, objectifs de la politique de la pêche et plan stratégique ;
- la déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 11).
- et le droit à la vie, dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

- La production de farine de poisson

La frange côtière de la Gambie longue seulement de 80 km, considérée comme le plus petit littoral dans les États membres de la CSRP, nécessite la prudence dans sa planification côtière car, au cours de ces dernières années, le littoral de la Gambie a été témoin d'une présence accrue d'hôtels, d'usines de poissons, etc.

En ce qui concerne la production de farine de poisson, récemment en Gambie des usines sont en train de s'implanter et utilisent les poissons pélagiques pour la production de farine et l'extraction de l'huile. Les données n'étaient pas accessibles pendant l'étude sur la période d'exploitation, la capacité de production par jour, les emplois créés et les tonnages d'exportations.

L'enquête révèle l'existence des usines suivantes, leur emplacement, leurs propriétaires et statut opérationnel.

Deux (02) unités existent actuellement :

- Une à Gunjur "la Golden Lead Import and Export Transport Company" compagnie chinoise opérationnelle dont la production est basée sur l'ethmalose et la sardinelle ;
- Une à Kartong compagnie mauritanienne. L'usine est installée mais n'a pas encore démarré ses activités ;
- Deux unités sont prévues respectivement à Sanyang et à Brufut de promoteurs chinois dont les demandes pour l'octroi des sites sont introduites dans le circuit d'approbation.

- **Les impacts**



Marche de protestations de gambiens contre les usines chinoises

Les différents impacts identifiés ci-dessous ne sont pas exhaustifs et ne représentent donc pas tous les effets sur le droit à l'alimentation et se présentent comme suit :

- **impacts biologiques**

- Augmentation de la capture de poissons juvéniles (prises accessoires et rejets), surpêche par pression de pêche (augmentation de l'effort de pêche);
- Augmentation de prises accessoires (surpêche –augmentation de la capacité);
- Perturbation des cycles de reproduction et de croissance des espèces de poisson.

- **Impacts économiques**

- Diminution du rendement des prises (taille du poisson et nombre de poissons)
- Diminution des bénéfices pour les pêcheurs et les transformateurs, en raison de l'accessibilité, de la disponibilité limitées et du prix du poisson qui a une répercussion sur le commerce, l'emploi et le revenu ;
- Répercussions négatives sur la qualité (diminution de la qualité des poissons débarqués)
- Diminution de l'offre du marché pour le poisson frais.

- **Impacts sociaux**

- Augmentation de l'insécurité en mer à cause de la course effrénée pour la recherche du poisson serait toujours induite par la maximisation du profit et la raréfaction de la ressource.
- Augmentation des conflits entre les pêcheurs
- Non-respect de la conformité dans les utilisations de la taille de maillage (par exemple, le maillage dubonga (ethmalose) en Gambie est de 40 mm, mais la plupart des pêcheurs utilisent 36 mm, 32 mm, etc.)
- Perte de valeurs civiques dans les communautés de pêcheurs - Changements comportementaux pour agir de manière responsable.
-

- **Impacts écologiques**



Pollution de la plage de Gunjur (Gambia).

- Se manifestent par le rejet de déchets liquides et solides dans la mer, provoquant une réduction de l'oxygène dissous, provoquant des odeurs environnementales favorisant des risques de la santé publique.

Tous ces Impacts ont un effet négatif et ont tendance à annihiler les efforts mondiaux déployés pour conserver l'intégrité et la résilience de l'écosystème aquatique pour garantir une productivité continue et assurer des moyens de subsistance durables pour les personnes qui en dépendantes.